



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 8 JUILLET 1876.

AVERTISSEMENT AUX CONSEILS MUNICIPAUX.

Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier de chaque municipalité de conserver en liasse les numéros de la *Gazette Officielle* qui lui seront adressés et d'en donner communication à demande aux électeurs municipaux de la localité.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 12 avril 1872.

179 2

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 30 juin 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, Robert William Harwood, Henry Amédée Desrosiers, Henry Stanislas Harwood, Dieudonné Brulé et Gabriel Bernier, écuyers, de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, dans le comté de Vaudreuil. Ancienne commission révoquée.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 4 juillet 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, d'associer Dominique Lortie, écuyer, de la cité de Québec, à la commission de la paix, pour le district de Québec.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 6 juillet 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Louis Godfroi Casault, écuyer, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, dans le comté de Témiscouata, registraire, pour le comté de Rimouski, en remplacement d'André Elzéar Gauvreau, écuyer, décédé. 3917

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 8th JULY, 1876.

NOTICE TO MUNICIPAL COUNCILS.

The Secretary Treasurer of each municipality shall be bound to file and keep of record the numbers of the *Official Gazette* which may be addressed to him, and to allow communication thereof upon demand to the municipal electors of the locality.

Secretary's Office.

Quebec, 12th April, 1872.

180

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 30th June, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint commissioners for the summary trial of small causes for the parish of Saint Michel de Vaudreuil, Robert William Harwood, Henry Amédée Desrosiers, Henry Stanislas Harwood, Dieudonné Brulé and Gabriel Bernier, esquires, of the parish of Saint Michel de Vaudreuil, in the county of Vaudreuil. Former commission revoked.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 4th July, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to associate Dominique Lortie, esquire, of the city of Quebec, to the commission of the peace, for the district of Quebec.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 6th July, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Louis Godfroi Casault, esquire, of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, in the county of Témiscouata, registrar for the county of Rimouski, vice André Elzéar Gauvreau, esquire, deceased. 3918

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 5 juillet 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du vingt-deux (22) juin dernier, d'approuver le transport des minutes et répertoire de feu Thomas Robert Jobson, en son vivant, de Saint-Jean d'Iberville, écuyer, notaire, à Félix Gabriel Marchand, de Saint-Jean d'Iberville, écuyer, notaire, sous l'autorité des dispositions de l'acte 39 Victoria, ch. 33.

3973

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 5th July, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has also been pleased, by order in council, dated the twenty second (22nd) of June last, has been pleased to sanction the transfer of the minutes and repertories of the late Thomas Robert Jobson, in his lifetime of Saint-Jean d'Iberville, esquire, notary, to Félix Gabriel Marchand, of Saint Jean d'Iberville, esquire, notary, under the provisions of the 39th Victoria, cap. 33.

9374

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUINZIEME jour du mois de MAI courant, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-seize, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le QUINZIEME jour du mois de MAI courant, mil huit cent soixante-seize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-SIXIEME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce PREMIER jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

3307

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIFTEENTH day of the month of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the FIFTEENTH day of the month of MAY, one thousand eight hundred and seventy six, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the TWENTY SIXTH day of the month of JUNE next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this FIRST day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, and in the thirty ninth year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,

5308

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 24 janvier 1876.

Toutes les demandes de bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoique ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande, comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Et toute personne qui fera telle application devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill avec la somme de cent piastres au greffier du comité des bills privés.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition, demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.3309 Greffier de l'Assemblée Législative.
CONSEIL EXECUTIF.

Québec, 22 juin 1876.

PRESENT :

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en Conseil :
ATTENDU qu'une résolution passée par le Conseil Municipal de Cowansville, dans le comté de Missisquoi, le sixième jour de mars dernier, a fait voir à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que la publication de tout avis, règlement ou résolution du dit Conseil Municipal, à

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.
PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 24th January, 1876.

All applications for private bills properly within the range of the powers of the legislature of the province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike-road or telegraph line, canal, lock, dam or slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any county for purposes other than that of representation in parliament, or of any township; the removal of the site of any county, town or of any local offices; the regulation of any common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

And any person who shall make such application shall, within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, address a copy of his bill with the sum of one hundred dollars to the clerk of the committee on private bills.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect a draw bridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.3310 G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly
EXECUTIVE COUNCIL

Québec, 22nd June, 1876.

PRESENT :

The LIEUTENANT-GOVERNOR, in Council :
WHEREAS by resolution passed by the Municipal Council of Cowansville, in the county of Missisquoi, on the sixth day of March last, it hath been shewn to the Lieutenant Governor, that the publication of any notice, by-law or resolution of the said Municipal Council, to be made under

être faite en vertu du "Code Municipal de la Province de Québec," pourra se faire dans la langue anglaise seulement, sans préjudice pour aucun des habitants de la dite Municipalité.

Il est ordonné que les avis, règlements et résolutions du dit Conseil Municipal de Cowansville, dont la publication est prescrite par les dispositions du "Code Municipal de la Province de Québec," se publieront à l'avenir dans la langue anglaise seulement.

(Signé,) FÉLIX FORTIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

Publié en conformité de l'article 245 du "Code Municipal de la Province de Québec."

GEORGE B. BAKER,
Bureau du Secrétaire, Secrétaire *ad interim*.
Québec, 28 juin 1876.

CONSEIL EXECUTIF.

Québec, 22 juin 1876.

PRÉSENT :

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en Conseil :
ATTENDU qu'une résolution passée par le Conseil Municipal du village de Sweetsburg, dans le comté de Missisquoi, le cinquième jour de juillet dernier, (1875), a fait voir à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que la publication de tout avis, règlement ou résolution du dit Conseil Municipal, à être faite en vertu du "Code Municipal de la Province de Québec," pourra se faire dans la langue anglaise seulement, sans préjudice pour aucun des habitants de la dite Municipalité.

Il est ordonné que les avis, règlements et résolutions du dit Conseil Municipal du village de Sweetsburg, dont la publication est prescrite par les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, se publieront à l'avenir dans la langue anglaise seulement.

(Signé,) FÉLIX FORTIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

Publié en conformité de l'article 245 du "Code Municipal de la Province de Québec."

GEORGE B. BAKER,
Bureau du Secrétaire, Secrétaire *ad interim*.
Québec, 28 juin 1876.

CONSEIL EXECUTIF.

Québec, 22 juin 1876.

PRÉSENT :

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en Conseil :
ATTENDU qu'une résolution passée par le Conseil Municipal du village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska, le sixième jour de mars dernier, a fait voir à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que la publication de tout avis, règlement ou résolution du dit Conseil Municipal, à être faite en vertu du "Code Municipal de la Province de Québec," pourra se faire dans la langue française seulement, sans préjudice pour aucun des habitants de la dite Municipalité.

Il est ordonné que les avis, règlements et résolutions du dit Conseil Municipal du village d'Arthabaskaville, dont la publication est prescrite par les dispositions du "Code Municipal de la Province de Québec," se publieront à l'avenir dans la langue française seulement.

(Signé,) FÉLIX FORTIER,
Greffier du Conseil Exécutif.

Publié en conformité de l'article 245 du "Code Municipal de la Province de Québec."

GEORGE B. BAKER,
Bureau du Secrétaire, Secrétaire *ad interim*.
Québec, 28 juin 1876. 3845 2

Demandes au Parlement.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la société Saint-Jean-Baptiste, du village de Buckingham. 3683 3

the provisions of "The Municipal Code of the Province of Québec," may be so made in the english language only without detriment to any of the inhabitants of the said municipality.

It is ordered, that the notice, by-laws and resolutions of the said Municipal Council of Cowansville, the publication of which is required by the provisions of "The Municipal Code of the Province of Québec," be henceforth published in the english language only.

(Signed,) FÉLIX FORTIER,
C. E. C.

Published in pursuance to the article 245th of "The Municipal Code of the Province of Québec."

GEORGE B. BAKER,
Secretary's Office, Interim Secretary.
Québec, 28th June, 1876.

EXECUTIVE COUNCIL.

Québec, 22nd June, 1876.

PRESENT :

The LIEUTENANT GOVERNOR in Council :
WHEREAS by resolution passed by the Municipal Council of the village of Sweetsburg, in the county of Missisquoi, on the fifth day of July last, (1875), it hath been shewn to the Lieutenant Governor that the publication of any notice, by-law or resolution of the said Municipal Council, to be made under the provisions of "The Municipal Code of the Province of Québec," may be so made of the english language only, without detriment to any of the inhabitants of the said Municipality.

It is ordered, that the notices, by-laws and resolutions of the said Municipal Council of the village of Sweetsburg, the publication of which is required by the provisions of "The Municipal Code of the Province of Québec," be henceforth published in the english language only.

(Signed,) FÉLIX FORTIER,
Clerk Executive Council.

Published in pursuance to the 245th article of "The Municipal Code of the Province of Québec."

GEORGE B. BAKER,
Secretary's Office, Interim Secretary.
Québec, 28th June, 1876.

EXECUTIVE COUNCIL.

Québec, 22nd June, 1876.

PRESENT :

THE LIEUTENANT-GOVERNOR in Council :
WHEREAS by resolution passed by the municipal council of the village of Arthabaskaville in the county of Arthabaska, on the sixth day of March last, it hath been shewn to the Lieutenant Governor, that the publication of any notice, by-law or resolution of the said municipal council, to be made under the provisions of "the Municipal Code of the Province of Québec," may be so made in the french language only, without detriment to any of the inhabitants of the said municipality :

It is ordered, that the notice, by laws and resolutions of the said Municipal Council of the village of Arthabaskaville, the publication of which is required by the provisions of "the Municipal Code of the Province of Québec," be henceforth published in the french language only.

(Signed,) FÉLIX FORTIER,
C. E. C.

Published in pursuance to 245th article of "The Municipal Code of the Province of Québec."

GEORGE B. BAKER,
Secretary's Office, Interim Secretary.
Québec, 28th June, 1876. 3846

Applications to Parliament.

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate the Saint Jean Baptiste society, of the village of Buckingham. 3884

Avis Divers.

Les soussignés s'étant mis en société sous les nom et raison de Thorpe et Evetts, transigeront les affaires comme marchands généraux et à commission dans cette cité, au ci-devant bureau de W. H. Jeffery et Cie.

ROB. L. THORPE,
F. W. EVETTS.

Québec, 30 juin 1876.

3943

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ COMMANDITAIRE.

La société commanditaire formée à Matane, dans le comté de Rimouski, pour le commerce de marchandises, entre John H. Patton et Pierre Langlois, sous la raison sociale de R. Langlois et Cie., et commencée le premier mars 1874, pour huit années, a été dissoute de consentement mutuel le vingt-trois mai 1876. Les dettes dues à la ci-devant société seront collectées par Pierre Langlois seul, qui continue les affaires au même lieu en son nom seul, et qui seul sera chargé de payer les dettes dues par la ci-devant société commanditaire.

JOHN H. PATTON,
P. LANGLOIS.

Signé en présence de
D. F. DE ST. AUBIN, N. P.

3723 3

Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Emily Jones, épouse de Thomas Kearns, du township de Dunham, dans le district de Bedford, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Thomas Kearns, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur dans cette cause.

JAS. O'HALLORAN,
Avocat de la Demanderesse.

Sweetsburg, 19 juin 1876.

3731 3

Avis de Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Albert Boivin, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au trente et unième jour de juillet courant, après lequel le dividende sera payé.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac, 3 juillet 1876.

3927

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

In re :—Hamel et Bourbeau, faillis.

Le deuxième jour de septembre prochain, les faillis demanderont leur décharge en vertu du dit acte.

MOISE HAMEL,
JACQUES BOURBEAU.
Par THOMAS MOLONY,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 8 juillet 1876.

3923

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

In re :—Thomas Cromwell, de Saint-Henri, failli.

Le deuxième jour de septembre prochain, le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte.

Par THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 8 juillet 1876.

3921

Miscellaneous Notices.

The undersigned having entered into partnership under the name or firm of Thorpe and Evetts, will carry on business and general and commission merchants in this city, at the late office of W. H. Jeffery and Co.

ROB. L. THORPE,
F. W. EVETTS.

Quebec, 30th June, 1876.

3944

DISSOLUTION OF LIMITED PARTNERSHIP.

The limited partnership formed at Matane, in the county of Rimouski, for carrying on business, between John H. Patton and Pierre Langlois, under the style and firm of P. Langlois & Co., on the first of May, 1874, for eight years, has been dissolved by mutual consent on the twenty third of May, 1876. All outstanding debts due to the firm will be collected by Pierre Langlois alone, who continues the business at the same place in his own name, and who alone is authorized to pay debts due by the said firm.

JOHN H. PATTON,
P. LANGLOIS.

Signed in presence of
D. F. DE ST. AUBIN, N. P.

3724

Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*

Emily Jones, wife of Thomas Kearns, of the township of Dunham, in the district of Bedford, duly authorized to *ester en justice*,
Plaintiff ;

vs.

The said Thomas Kearns, Defendant.

An action for separation from bed and board and as to property has been instituted by the plaintiff against the defendant in this cause.

JAS. O'HALLORAN,
Plaintiff's Attorney

Sweetsburg, 19th June, 1876.

3732

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Albert Boivin, an Insolvent. A dividend sheet has been prepared open to objection, until the thirty first day of July instant, after which dividend will be paid.

V. GLADU,
Assignee.

Saint François du Lac, 3rd July, 1876.

3928

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Québec. } *Superior Court.*

In re :—Hamel and Bourbeau, Insolvents.

On the second day of September next, the insolvents will apply for their discharge under the said act.

MOISE HAMEL,
JACQUES BOURBEAU.
By THOMAS MOLONY,
Their attorney *ad litem*.

Québec, 8th July, 1876.

3924

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Québec. } *Superior Court.*

In re :—Thomas Cromwell, of Saint Henri, an Insolvent.

On the second day of September next, the insolvent will apply for his discharge under the said act.

By THOMAS MOLONY,
His attorney *ad litem*.

Québec, 8th July, 1876.

3922

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Joseph Hudon et Cie., marchands de Montréal, Demandeurs ; vs. Emery Payment, commerçant, de la paroisse de Sainte-Geneviève, district de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 5 juillet 1876.

3975

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Houle et Cie., entrepreneurs et commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à samedi, le vingt-deuxième jour de juillet courant, après lequel jour le dividende sera payé.

O. LECOURS,
Syndic.
3953

Montréal, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Amable Laneville, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée sujette à objection, jusqu'à samedi, le vingt-deuxième jour de juillet courant, après lequel jour le dividende sera payé.

O. LECOURS,
Syndic.
3955

Montréal, 5 juillet 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William Robert Bradley, de la cité de Sherbrooke, failli.

Le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge portant être signé par une majorité de ses créanciers, pour des sommes de cent piastres et au-dessus, représentant les trois-quarts de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion et par lequel il offre de payer comptant dix centins (10 cts) dans la piastre sur ses dettes, immédiatement après l'acceptation par les créanciers du dit acte de composition et de décharge. Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le bloc de Brooks, dans la cité de Sherbrooke, mercredi, le vingt-sixième jour de juillet courant, à dix heures de l'avant-midi, pour considérer le dit acte de composition et de décharge.

CHS. J. S. BACON,
Syndic.
3971

Sherbrooke, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henri Soucisse, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à samedi, le vingt-deuxième jour de juillet courant, après lequel jour le dividende sera payé.

O. LECOURS,
Syndic officiel.
3951

Montréal, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Emery Payment, commerçant, de Sainte-Geneviève, district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le trente-unième jour de juillet 1876, à trois heures p. m., pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 5 juillet 1876.

3977

INSOLVENT ACT OF 1875.

Joseph Hudon and Co., of Montreal, merchants, Plaintiffs ; vs. Emery Payment, of the parish of Sainte Geneviève, district of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,
Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 5th July, 1876.

3976

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Houle and Co., contractors and traders, of the city of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Saturday, the twenty second day of July instant, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.
3954

Montreal, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Amable Laneville, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until Saturday, the twenty second day of July instant, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.
3956

Montreal, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of William Robert Bradley, of the city of Sherbrooke, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by a majority of his creditors, for sums of one hundred dollars and upward, and representing three fourths of his indebtedness, subject to computation in ascertaining said proportion, wherein he offers to pay ten cents (10 cts) in the dollar (in cash) on his indebtedness, the same to be payable immediately after the acceptance by creditors of said deed of composition and discharge. Creditors are hereby notified to meet at my office, in Brooks block, in the city of Sherbrooke, on Wednesday, the twenty sixth day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, to take said deed of composition and discharge into consideration.

CHS. J. S. BACON,
Assignee.
3972

Sherbrooke, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henri Soucisse, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Saturday, the twenty second day of July instant, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Official assignee.
3952

Montreal, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Emery Payment, of Sainte-Geneviève, district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, in the city of Montreal, Monday, the thirty first day of July, 1876, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
No. 60, Saint James street.
Montreal, 5th July, 1876.

3978

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Auguste Amos et Eugène Amos, tous deux de la cité de Montréal, marchands de cuir, y faisant affaires sous la raison sociale de A. et E. Amos, faillis.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-cinquième jour de juillet, A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers des faillis susdits aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.
3925

Montréal, 4 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Patrick Baskerville et Frères, d'Ottawa, dans Ontario, commerçants, Demandeurs; contre Michael Loughran, de la cité de Hull, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané dans cette cause.

LOUIS M. COUPLÉE,

Syndic officiel.
District d'Outaouais.

Aylmer, 4 juillet 1876.

3979

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Charles J. Leaf *et al.*, Demandeurs, vs. Charles Baillie *et al.*, Défendeurs.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, à Montréal, lundi, le trente-unième jour de juillet courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES COURT,

Syndic.
3947

Montréal, 7 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Damase Archambault, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le trente et unième jour de juillet, A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,

Syndic officiel.
3949

Montréal, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Lewis G. Vaughn, commerçant, du canton de Hatley, failli.

Je, soussigné, Joseph L. Terrill, du village de Stanstead Plain, P. Q., ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le dit village, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet courant, à dix heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

JOSEPH L. TERRILL,

Syndic.
3967

Daté à Stanstead Plain, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Vaughn et Edwin Vaughn, tant individuellement que comme associés propriétaires de moulins et commerçants, du canton de Hatley, faillis.

Je, soussigné, Joseph L. Terrill, du village de Stanstead Plain, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Auguste Amos and Eugène Amos, both of the city of Montreal, dealers in leather, there doing business in co-partnership under the name or firm of A. and E. Amos, Insolvents.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty fifth day of July, A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvents will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.
3926

Montreal, 4th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Patrick Baskerville and Brothers, of Ottawa, in Ontario, traders, Plaintiffs; against Michael Loughran, of the city of Hull, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS M. COUPLÉE,

Official assignee.
District of Ottawa.

Aylmer, 4th July, 1876.

3980

INSOLVENT ACT OF 1875.

Charles J. Leaf *et al.*, Plaintiffs; vs. Charles Baillie *et al.*, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the thirty first day of July instant, at three o'clock afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES COURT,

Assignee.
3948

Montreal, 7th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Damase Archambault, contractor and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, on Monday, the thirty first day of July, A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,

Official assignee.
3950

Montreal, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Lewis J. Vaughn, of the township of Hatley, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Joseph L. Terrill, of the village of Stanstead Plain, P. Q., have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month. The creditors are notified to meet at my office, in said village, for ordering the affairs of the estate generally, on Monday, the twenty fourth day of July instant, at the hour of ten in the forenoon.

JOSEPH L. TERRILL,

Assignee.
3968

Dated at Stanstead Plain, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Vaughn and Edwin Vaughn, as well individually as co-partners, of the township of Hatley, mill owners and traders, Insolvents.

I, the undersigned, Joseph L. Terrill, of the village of Stanstead Plain, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested

leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le dit village, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet courant, à dix heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

JOSEPH L. TERRILL,
Syndic.
3965

Daté à Stanstead Plain, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles W. Vaughn, forgeron et commerçant, du village de Coaticook, failli.

Je, soussigné, Jonathan B. Shirliff, du canton de Hatley, P. Q., ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Ayers Hotel, à Hatley susdit, mardi, le vingt-cinquième jour de juillet courant, à neuf heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. B. SHIRTLIFF,
Syndic.
3969

Daté à Ayers Flat, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Angèle Dolbec, faillie.

Les créanciers sont notifiés que l'assemblée annoncée pour le trois de juillet, a été ajournée jusqu'à nouvel ordre.

W. BROOKE,
Syndic officiel.
3775 2

Richmond, 22 juin 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Sévère Vaillancourt, Sainte-Marie, Beauce, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.
3779 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Kamouraska. }
Dans l'affaire de Nazaire Lemieux, commerçant, de la Rivière-du-Loup (en bas), failli.

Le dix-neuvième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour en obtenir une décharge en vertu du dit acte.

NAZAIRE LEMIEUX.
Par J. ELZ. POULIOT,
Son procureur *ad litem*.
Rivière-du-Loup (en bas), 24 juin 1876. 3781 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Mayer et Cohen, de Montréal, faillis.

Un bordereau des dividendes de la composition a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le dix-septième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.
43, Rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 29 juin 1876. 3795 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. E. Massé, du village de Richelieu, failli.

Une assemblée des créanciers du failli ci-dessus nommé, est par le présent convoquée pour être tenue à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le dixième jour de juillet prochain, à dix heures, a. m., pour l'interrogatoire du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic.
Saint-Hyacinthe, 27 juin 1876. 3801 2

to file their claims before me within one month. The creditors are notified to meet at my office, in said village, for ordering the affairs of the estate generally, on Monday, the twenty fourth day of July instant, at the hour of ten in the forenoon.

JOSEPH L. TERRILL,
Assignee.
3966

Dated at Stanstead Plain, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles W. Vaughn, of the village of Coaticook, blacksmith and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Jonathan B. Shirliff, of the township of Hatley, P. Q., have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month. The creditors are notified to meet at my office, Ayers Hotel, in said Hatley, for the ordering of affairs generally of said estate, on Tuesday, the twenty fifth day of July instant, at the hour of nine in the forenoon.

J. B. SHIRTLIFF,
Assignee.
3970

Dated at Ayers Flat, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Angèle Dolbec, an Insolvent. The creditors are notified that the meeting advertized for the third of July, has been postponed until further notice.

W. BROOKE,
Official assignee.
3776

Richmond, 22nd June, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Sévère Vaillancourt, Sainte Mary, Beauce, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims within one month.

D. LORTIE,
Assignee.
3780

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Kamouraska. }
In the matter of Nazaire Lemieux, trader, of River du Loup (en bas), an Insolvent.

The nineteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

NAZAIRE LEMIEUX.
By J. ELZ. POULIOT,
His attorney *ad litem*.
River du Loup (en bas), 24th June, 1876. 3782

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Mayer and Cohen, of Montreal, Insolvents.

A dividend sheet of the composition has been prepared open to objection, until Monday, the seventeenth day of July next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.
43, Saint François Xavier street.
Montreal, 29th June, 1876. 3796

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of H. E. Massé, of the village of Richelieu, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent is hereby called to be held at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the tenth day of July next, at ten o'clock a. m., for the interrogatory of the insolvent under oath, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Assignee.
Saint Hyacinthe, 27th June, 1876. 3802

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Fréchette & frère, de la cité de Saint-Hyacinthe, failli.

Une assemblée des créanciers des faillis ci-dessus nommés est par le présent convoquée pour être tenue à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le onzième jour de juillet prochain, à dix heures a. m., pour la disposition de l'actif de la faillite et pour le règlement des affaires généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic.
3803 2

Saint-Hyacinthe, 27 juin 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Michael Moore, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-cinquième jour de juillet 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

T. S. BROWN,
Syndic.
3807 2

Montréal, 27 Juin, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Renaldi Gervais, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 26 juin 1876. 3825 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Olivier Jacques, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, marchand commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 26 juin 1876. 3823 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Hector Auger, d'Arthabaska Station, marchand et commerçant, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de juillet 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 27 juin 1876. 3821 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Zepheniah S. Lawrence, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sera tenue à l'Hôtel-de-Ville, à Shefford Ouest, dans le district de Bedford, mercredi, le douzième jour de juillet maintenant prochain, à trois heures de l'après-midi, pour considérer certaines erreurs qu'on prétend avoir été faites dans l'acte de vente par le syndic de la dite faillite à Asa Westover, écuyer, d'une partie des biens immeubles du dit failli, et pour le règlement des affaires qui peuvent être soumises à la dite assemblée.

JOS. LEFEBVRE,
Syndic.
3827 2

Waterloo, 26 juin 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Fréchette & frère, of the city of Saint Hyacinthe, Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvents is hereby called to be held in my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the eleventh day of July next, at ten o'clock, a. m., for the disposal of the assets of the estate and for the ordering of the affairs generally.

M. E. BERNIER,
Assignee.
3804

Saint Hyacinthe, 27th June, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Michael Moore, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, open to objection, until the twenty fifth day of July, 1876, after which dividend will be paid.

T. S. BROWN,
Assignee.
3808

Montreal, 27th June 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Renaldi Gervais, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 26th June, 1876. 3826

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Jacques, of the town of Saint Henri, district of Montreal, merchant trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 26th June, 1876. 3824

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Hector Auger, of Arthabaska Station, merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared, subject to objection, until Monday, the twenty fourth day of July, 1876, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 27th June, 1876. 3822

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Zepheniah S. Lawrence, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the said insolvent will be held at the Town Hall, in West Shefford, in the district of Bedford, on Wednesday, the twelfth day of July now next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration certain errors alleged to have been committed in the deed of sale from the assignee of said estate to Asa Westover, esquire, of part of the real estate of said insolvent, and for the general ordering of the affairs that may come before said meeting.

JOS. LEFEBVRE,
Assignee.
3828

Waterloo, 26th June, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Burns, de la banlieue de la cité de Québec, cultivateur et commerçant, et Thomas Burns, tonnelier, de la cité de Québec, tant individuellement que comme associés dans les affaires ci-devant poursuivies dans la cité de Québec, sous les nom et raison de Thomas Burns et Cie., faillis.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, No. 98, rue Saint-Pierre, dans la cité de Québec, lundi, le dix-septième jour de juillet, à deux heures p. m., pour considérer un acte de composition et de décharge produit entre mes mains, dont les termes sont de payer une composition de cinq centins dans la piastre, payable dans un an, à compter du vingt-quatrième jour d'avril dernier.

WM. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 28 juin 1876.

3849 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Hiram Duclos, fils, marchand de bois, de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée générale et spéciale des créanciers du failli, sera tenue au bureau de Doutre et Ferguson, syndics et comptables, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le dix-septième jour de juillet prochain, à trois heures de l'après-midi, pour considérer les affaires suivantes :

Premièrement.—Pour le règlement général des affaires de la faillite, attendu que le failli a renoncé à l'acte de composition ratifié à l'assemblée des créanciers, tenue samedi, le vingtième jour de mai dernier.

Deuxièmement.—Pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour vendre toutes les dettes actives de la succession.

Troisièmement.—Pour nommer un inspecteur à la place de Mr. Fred. Dudley, qui est absent de cette province.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 26 juin 1876.

3841 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Dlle Mary Clarke, faillie.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-septième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montreal, 23 juin 1876.

3871 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Norman Van Alstyne, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes du produit des biens-immeubles, rectifié par ordre de cour, a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de juillet prochain 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Merchants' Exchange Buildings,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 28 juin 1876.

3889 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re :—L. H. Hamel, failli.

Je, soussigné, Auguste Evariste Brassard, écuyer, avocat, de la ville de Sorel, et syndic officiel, pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

A. E. BRASSARD,
Syndic.

Sorel, 27 juin 1876.

3895 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Burns, of the banlieue of the city of Quebec, farmer and trader, and Thomas Burns, of the city of Quebec, cooper, individually and as co-partners in the business heretofore carried on in the city of Quebec, under the firm and style of Thomas Burns & Co., Insolvents.

A meeting of the creditors will be held at my office, No. 98, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Monday, the seventeenth day of July, at two o'clock p. m., for the purpose of taking into consideration a deed of composition and discharge filed with me, the terms of which are the payment of a composition of five cents in the dollar payable in one year, from the twenty fourth day of April last.

WM. WALKER,
Official assignee.

Quebec, 28th June, 1876.

3850

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Hiram Duclos, junior, of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

Notice is hereby given that a special general meeting of the creditors of the insolvent, will be held at the office of Doutre and Ferguson, assignees and accountants, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the seventeenth day of July next, at three o'clock in the afternoon, for the consideration of the following business :

Firstly.—For the general ordering of the affairs of the estate, consequent on the insolvent having renounced the deed of composition conformed at meeting of creditors, on Saturday, the twentieth day of May last.

Secondly.—To consider the best means of disposing of the assets of the estate.

Thirdly.—For the appointment of an inspector in room of Mr. Fred. Dudley, who has removed from this province.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 26th June, 1876.

3842

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Miss Mary Clarke, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until the seventeenth day of July next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.

Montreal, 23rd June, 1876.

3872

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Norman Van Alstyne, an Insolvent.

A second and final dividend sheet of the real estate, reformed by order of court, has been prepared open to objection, until Monday, the twenty fourth day of July next, 1876, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Merchants' Exchange Buildings,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 28th June, 1876.

3890

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re :—L. H. Hamel, an Insolvent.

I, the undersigned, Auguste Evariste Brassard, esquire, advocate, of the town of Sorel, and official assignee, for the district of Richelieu, have been appointed assignee in this affairs. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. E. BRASSARD,
Assignee.

Sorel, 27th June, 1876.

3896

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Toussaint Meloche, commerçant, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et le failli m'a fait cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau: Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 16 juin 1876. 3829 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thos. Robinson, commerçant, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le trente et unième jour de juillet prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 22 juin 1876. 3833 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Philippe Vautier et François Goyette, tous deux de la cité de Montréal, charpentiers et commerçants associés, faisant affaires sous les nom et raison de Vautier & Goyette, charpentiers, faillis.

Le dit Philippe Vautier m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le trente-unième jour de juillet 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 21 juin 1876. 3839 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Henry Grant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour de juillet prochain, A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 28 juin 1876. 3891 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Regis Labelle, marchand de bois et commerçant, des cité et district de Montreal, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la cité de Montréal, mardi, le dix-huitième jour de juillet prochain, A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour accepter ma résignation comme syndic à la dite succession et pour nommer un autre syndic à ma place s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 28 juin 1875. 3887 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Toussaint Meloche, trader, Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Monday, the twenty fourth day of July next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 16th June, 1876. 3830

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thos. Robinson, trader, of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the thirty first day of July next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 22nd June, 1876. 3834

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Philippe Vautier and François Goyette, both of the city of Montreal, carpenters and traders and co-partners, carrying on business, under the name and style of Vautier & Goyette, carpenters, Insolvents.

The said Philippe Vautier has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Monday, the thirty first day of July, 1876, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 21st June, 1876. 3840

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Henry Grant, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twenty-fourth day of July next, A. D. 1876, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Merchants' Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 28th June, 1876. 3892

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Regis Labelle, of the city and district of Montreal, lumber merchant and trader, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at my office, in the city of Montreal, on Tuesday, the eighteenth day of July next, A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, to accept my resignation as assignee to the said estate, and to appoint another in my place and stead if they see fit.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal, 28th June, 1876. 3888

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Jane Henderson, de la ville de Longueuil, district de Montréal, épouse séparée de biens de John L. Marcou, du même lieu, faisant affaire dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de J. L. Marcou & Cie., et dûment autorisée de son dit mari, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émanée en cette cause, et le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Doutre et Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le vingt-sixième jour de juillet prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 22 juin 1876. 3837 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

La Compagnie de papier du Canada, de Montréal, Demanderesse; vs. John Hammond, commerçant, de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel:

Bureau Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 22 juin 1876. 3831 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de T. E. Grenon, de la Grande Baie, Saguenay, marchand, failli.

Les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, bâtisse du télégraphe, dans la cité de Québec, lundi, le dix-septième jour de juillet 1876, à onze heures a. m., pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers du failli.

Les termes et conditions du dit acte sont comme suit, savoir: 18 $\frac{3}{4}$ cents par piastre comptant.

OWEN MURPHY,
Syndic.
3853 2

Québec, 28 juin 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Honoré Paul Labelle et Jean Léveillé, tous deux de cette cité et district de Montréal, vendeurs de meubles, y faisant commerce sous les nom et raison de Labelle & Léveillé, faillis.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, des cité et district de Montréal, ai été nommé dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et Compagnie, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet prochain, A. D. 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
No. 11, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 26 juin, 1876. 3893 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Hubert Martin, failli.

Un bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-septième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
3869 2

Montréal, 27 juin 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Jane Henderson, of the town of Longueuil, district of Montreal, wife separated as to property from John L. Marcou, of the same place, carrying on business in the city of Montreal, under the name and style of J. L. Marcou & Co., and duly authorized of her husband aforesaid, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the Insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre and Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Wednesday, the twenty sixth day of July next, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of her affairs and to appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 22nd June, 1876. 3838

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada paper Company, of Montreal, Plaintiffs; vs. John Hammond, trader, of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 22nd June, 1876. 3832

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of T. E. Grenon, of Grand Bay, Saguenay, merchant, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, telegraph buildings, in the city of Quebec, on Monday, the seventeenth day of July, 1876, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent.

The terms and conditions of the said deed are as follows: 18 $\frac{3}{4}$ cents in the dollar cash.

OWEN MURPHY,
Assignee.
3854

Quebec, 28th June, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Honoré Paul Labelle and Jean Léveillé, both of the city and district of Montreal, furniture dealers, trading there under the name style and firm of Labelle & Léveillé, Insolvents.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy and Company, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fourth day of July next, A. D. 1876, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Stewart, Dupuy & Co's Office,
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 26th June, 1876. 3894

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Hubert Martin, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection, until the seventeenth day of July next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee
3870

Montreal, 27th June, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Justinien Bélanger, gentilhomme, de Lachine, district de Montréal, P. Q., Demandeur; vs. Sophie Lefebvre, de la cité de Montréal, marchande publique, épouse séparée de biens de Théophile Rapin, commerçant, de la dite cité de Montréal, province de Québec, et le dit Théophile Rapin, pour autoriser sa dite épouse Sophie Lefebvre, à l'effet des présentes, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 24 juin 1876. 3835 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Charles Renaud, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-septième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
Montréal, 27 juin 1876. 3873 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Onésime Chalifour, failli.

Un bordereau des dividendes du produit de la vente des immeubles a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le dix-neuvième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.
Québec, 29 juin 1876. 3905 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Walton Smith, du Quio, marchand de bois et commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 27 juin 1876. 3863 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Delisle, Frères & Cie., faillis.

Un bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de juillet 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. DARLING,
Syndic.
Montréal, 28 juin 1876. 3865 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame veuve Marcel Bilodeau, de Lévis, faillie.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Lévis, 28 juin 1876. 3911 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Lebrun dit Carrière, de Saint-Gervais de Bellechasse, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Lévis, 27 juin 1876. 3909 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Justinien Bélanger, of Lachine, district of Montreal, P. Q., gentleman, Plaintiff; vs. Sophie Lefebvre, of the city of Montreal, trader (marchande publique), wife separated as to property Théophile Rapin, of the said city of Montreal, trader, province of Quebec, and the said Théophile Rapin, for the purpose of authorizing his said wife Sophie Lefebvre, to these present, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street,
Montreal, 24th June, 1876. 3836

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Charles Renaud, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until the seventeenth day of July next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee
Montreal, 27th June, 1876. 3874

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Onésime Chalifour, an Insolvent.

A dividend sheet of proceeds of sale of immovables has been prepared and is open to objection until Wednesday, the nineteenth day of July next, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.
Quebec, 29th June, 1876. 3906

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Walton Smith, of the Quio, lumber merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 27th June, 1876. 3864

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Delisle, Bros. & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection till the nineteenth day of July 1876, after which dividend will be paid.

THOS. DARLING,
Assignee.
Montreal, 28th June, 1876. 3866

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame veuve Marcel Bilodeau, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, of the town of Lévis, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Lévis, 28th June, 1876. 3912

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Lebrun dit Carrière, of Saint Gervais de Bellechasse, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee
Lévis, 27th June, 1876. 3910

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Bte. Trudelle, failli.
Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Aylmer, le dix-huitième jour de juillet prochain, à deux heures p. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge portant avoir été signé par la majorité requise par la loi. Les termes du dit acte étant de payer soixante centins dans la piastre, en quatre, huit et douze mois, par les billets promissaires du failli, à l'ordre de N. A. Trudelle, endossés par ce dernier, et datés du 23 juin courant.

J'ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations voudront bien les produire sans délai.

A. BOURGEAU,
Syndic.
3867 2

Aylmer, 27 juin 1876.

Règles de Cour.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 681.
Le vingt-deuxième jour de juin, mil huit cent soixante et seize.

PRÉSENT :—L'Honorable Juge WILFRID DORION.

John Lawson Gibb et Joseph Unwin Laird, tous deux de la cité de Québec, marchands associés comme tels, sous le nom de Gibb, Laird & Co.
Demandeurs ;

vs.

William Johnston, de la cité de Québec, en sa qualité de tuteur dument nommé à Bernard Francis Monaghan, John Monaghan et Ellen Monaghan, enfants mineurs du défunt John Monaghan, de la cité de Québec, commerçant, et de son épouse défunte, Ellen Johnston, tous deux décédés,
Défendeurs,

et

Le dit William Johnston, de la cité de Québec, forgeron, Tiers-Saisie.
Vu l'allégué de la faillite du Défendeur, et la pétition des Demandeurs, et aussi le dépôt fait de la part des Tiers-Saisies. Il est ordonné que pour les fins de la distribution dans cette cause, les créanciers du Défendeur, *es-qualité*, soient requis au moyen d'un avis publié deux fois en anglais et en français dans la *Gazette Officielle de Québec*, de filer leurs réclamations, dans quinze jours de la date du premier insertion des présentes.

(Vraie Copie.)

(Signé,) J. B. R. DUFRESNE,
D. P. C. S.

ANDREWS, CARON & ANDREWS.

3915 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Henry Hillman et Horace Schryer, tous deux marchands, de Papi-neauville, dans le comté et district d'Ottawa, tant individuellement et comme associés, sous les nom et raison de Hillman & Scheyer, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à Horace Schryer, un des susdits faillis, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean-Bte. Trudelle, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, in Aylmer, on the eighteenth day of July next, at two o'clock p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majority of the creditors. The terms of the said deed are the payment of sixty cents in the dollar, in four, eight and twelve months, by the note of the insolvent to the order of N. A. Trudelle, endorsed by the latter, and dated 23rd June instant.

I have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so will please file their claims without delay.

A. BOURGEAU,
Assignee.
3868

Aylmer, 27th June, 1876.

Rules of Court.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 681.

The twenty-second day of June, one thousand eight hundred and seventy six.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice WILFRID DORION.

John Lawson Gibb and Joseph Unwin Laird, both of the city of Quebec, merchants copartners, as such there under the firm of Gibb, Laird & Co.,
Plaintiffs ;

vs.

William Johnston, of the city of Quebec, in his quality of tutor, duly appointed to Bernard Francis Monaghan, John Monaghan and Ellen Monaghan, minor children of the late John Monaghan, of the city of Quebec, trader, and of his late wife Ellen Johnston, both now deceased,
Defendants,

and

The said William Johnston, of the city of Quebec, blacksmith, Garnishee.

Seeing the allegation of the insolvency of the Defendant, and the petition on the part of the Plaintiffs, also the deposit made on the part of the Garnishee. It is ordered that for the purposes of distribution in this cause, the creditors of the Defendant, *es-qualité*, be called in by publishing the present order twice in the french and english languages in the *Quebec Official Gazette*, requiring them to file their claims within fifteen days from the first insertion thereof.

(True copy,)

(Signed,) J. B. R. DUFRESNE,
Depty. P. S. C.

ANDREWS, CARON & ANDREWS.

3916

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Henry Hillman and Horace Schryer, both general merchants, of Papi-neauville, in the county and district of Ottawa, as individuals and as partners, under the name and style of Hillman & Schryer, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to Horace Schryer, one of the above named insolvents, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other opposi-

afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte Angélique, contenant un arpent et un quart de front, prenant de la ligne de division entre les lots numéros quarante-quatre et quarante-cinq du rang de front de la dite paroisse au chemin public, au côté nord en allant du côté ouest par la profondeur qui peut se trouver entre le chemin public tel qu'il existe maintenant dans le dit rang, et qui le borne en front, et les terres de Saint-Hyacinthe, qui le bornent en arrière; borné d'un côté par Arsène Charlebois, propriétaire de la moitié ouest du dit lot No. 44, et de l'autre côté par le reste du lot No. 45, auquel le dit emplacement ci-dessus décrit fait partie—sans aucune bâtisse dessus construite. Le dit emplacement ci-dessus décrit est supposé contenir environ quarante-cinq arpents en superficie, plus ou moins.

Pour être vendu à la porte de l'église de Papineauville, VENDREDI, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, 1876, à ONZE heures de l'avant-midi.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.

North British Chambers, 11, rue de l'Hôpital,
Montréal, 23 juin 1876. 3717 3
[Première publication, 24 juin 1876.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Ls. Alphonse Boyer, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme représentant de la société Boyer, Hudon & Cie., de la dite cité de Montréal, commerçant, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu plus bas mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La moitié indivise de vingt lots de terre, mesurant chacun soixante et dix pieds de front sur cent trente et un pieds et demi de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, situés sur la ferme dite "Pavillon Farm," sur le chemin dit le "Lower Lachine Road," les dits lots connus et désignés comme étant les lots numéros quatre mille six cent un, quatre mille six cent deux, quatre mille six cent, quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize, quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept, quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit, quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, quatre mille six cent seize, quatre mille six cent dix-sept, quatre mille six cent dix-huit, quatre mille six cent dix-neuf, quatre mille six cent vingt, quatre mille six cent vingt-un, quatre mille six cent trente-un, quatre mille six cent trente-deux, quatre mille six cent trente-trois, quatre mille six cent trente-quatre, quatre mille six cent trente-cinq, quatre mille six cent trente-six, sur le plan et à l'ordre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendus en la cité de Montréal, au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, No. 60, rue

James, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

A certain farm lying and situate in the parish of Sainte Angélique, containing one arpent and a quarter in front, starting from the division line between lots numbers forty four and forty five of the front range of said parish at the public highway, on the north side thereof going west by the depth which may be found between the public highway, as now laid out in said range, which will bound it in front, and the lands of Saint Hyacinthe range, which bound it in rear; bounded on one side by Arsène Charlebois, proprietor of the west half of said lot No. 44, and on the other side by the remainder of lot No. 45, of which the said farm hereby described form part—without any building thereon erected. The said farm hereby described supposed to contain about forty five arpents in superficies, more or less.

To be sold at the church door of Papineauville, on FRIDAY, the TWENTY FIFTH day of AUGUST next, 1876, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

North British Chambers, 11, Hospital street,
Montreal, 23rd June, 1876. 3718
[First published, 24th June, 1876.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Ls. Alphonse Boyer, of the city of Montreal, individually, and as representing the firm of Boyer, Hudon & Co., of the said city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

The undivided half a twenty lots of land, measuring seventy feet each in front by one hundred and thirty one and a half feet in depth, more or less, english measure, situate on Pavillon Farm, on the Lower Lachine road, said lots being known and described as lots numbers four thousand six hundred and one, four thousand six hundred and two, four thousand six hundred, four thousand five hundred and ninety five, four thousand five hundred and ninety six, four thousand five hundred and ninety seven, four thousand five hundred and ninety eight, four thousand five hundred and ninety nine, four thousand six hundred and sixteen, four thousand six hundred and seventeen, four thousand six hundred and eighteen, four thousand six hundred and nineteen, four thousand six hundred and twenty, four thousand six hundred and twenty one, four thousand six hundred and thirty one, four thousand six hundred and thirty two, four thousand six hundred and thirty three, four thousand six hundred and thirty four, four thousand six hundred and thirty five, and four thousand six hundred and thirty six, on the official plan and book of reference for the parish of Montréal.

To be sold in the city of Montreal, No. 60, Saint James street, Montreal at the office of Perkins,

Saint-Jacques, Montréal, LUNDI, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures a. m. Conditions Libérales.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

BENNING & BARSALOU,

Encanteurs.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 24 juin 1876.

[Première publication, 24 juin 1876.]

3753 2

Lajoie and Beausoleil, on MONDAY, the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock a. m. Terms liberal.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

BENNING & BARSALOU,

Auctioneers.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,

60, Saint James street.

Montreal, 24th June, 1876.

[First published, 24th June, 1876.]

3754

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Martin, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les droits immobiliers ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, rue George, en la ville de Sorel avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le cinquième indivis dans un certain terrain situé en la ville de Sorel, étant partie du lot numéro 3022, de la contenance d'environ quarante-neuf pieds de front sur environ cent trente deux pieds de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant à la rue Augusta, en profondeur, au terrain du collège, d'un côté partie au terrain du collège et partie aux héritiers de Louis Lamontagne—avec une écurie dessus construite.

2. Le cinquième indivis dans un certain terrain situé en la ville de Sorel, du côté nord de la rue Augusta, de la contenance d'environ trente-trois pieds de front sur environ cent pieds de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la rue Augusta, en profondeur au fleuve Saint-Laurent, d'un côté à la rue ayant nom Avenue Royale, et d'autre côté à Alexis Martin—avec maison sus érigée.

Pour être vendus au bureau du syndic soussigné, rue George, en la ville de Sorel, LUNDI, le TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. GERMAIN,

Syndic.

Sorel, 21 juin 1876.

[Première publication, 24 juin 1876.]

3703 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas R. Johnson, de la cité de Montréal, et aussi d'Acton Vale, comté de Bagot, marchand de bois et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Cette propriété consistant en deux étendues de terre, formant partie du lot numéro trente-trois dans le quatrième rang du canton d'Acton, dans le comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, contenant tout le terrain dans les bornes suivantes, savoir : une étendue bornée vers l'est, le sud

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Martin, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveable rights will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the undersigned, George street, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The undivided fifth in a certain piece of land situated in the town of Sorel, being part of lot number 3022, containing about forty nine feet in front by about one hundred and thirty two feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Augusta street, in rear by college ground, on one side partly by the college ground and partly by the heirs of Louis Lamontagne—with a stable thereon erected.

2. The undivided fifth in a certain piece of land situated in the town of Sorel, on the north side of Augusta street, containing about thirty three feet in front by about one hundred feet in depth, more or less; bounded in front by Augusta street, in depth by Saint Lawrence river, on one side by a street called Royal Avenue, and on the other side by Alexis Martin—with a house thereon erected.

To be sold at the office of the assignee undersigned, George street, in the town of Sorel, MONDAY, the THIRTY FIRST day of JULY next, at TEN o'clock before noon.

A. GERMAIN,

Assignee.

Sorel, 21st June, 1876.

[First published, 24th June, 1876.]

3704

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas R. Johnson, of the city of Montreal, and also of Acton Vale, county of Bagot, lumber merchant and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain property consisting of two pieces forming part of lot number thirty three in the fourth range of the township of Acton, in the county of Bagot and district of Saint-Hyacinthe, containing all the land in the following boundaries, viz. : one piece bounded towards the east, south

et l'ouest par la rive nord de la rivière Moose, vers le nord partie à Thomas McFarlane, et partie à la terre de la chapelle catholique de Saint-André d'Acton, la dite étendue de terre divisée par le chemin, et l'autre étendue de terre bornée vers le nord par le côté sud de la dite rivière Moose, à l'est partie par un côté du chemin de fer le Grand Tronc, et partie par John W. Walcott, vers le sud par Dr. N. Lacerte, John A. Cushing, Louis Bernier, J. Morrier, Charles et François Rascony, O. L. Dubois, Moise Bibeau et autres, et vers l'ouest au chemin qui conduit à la station du chemin de fer d'Acton, ou le septième rang du dit canton—avec les maisons, étable, moulins, chaussées et autres constructions sur le dit immeuble et en faisant partie, et tous les privilèges et pouvoirs d'eau trouvés sur la dite rivière Moose, faisant partie d'icelles, contenant environ vingt-trois acres en superficie, plus ou moins, et aussi ayant une bâtisse pour bouilloires, bouilloires à vapeur, engin et machines, maintenant faits et complétés.

Pour être vendue sur les lieux, dans le village d'Acton Vale, SAMEDI, le DEUXIEME jour de SEPTEMBRE, A. D. 1876, à MIDI.

WILLIAM RHIND,

58, rue Saint-François-Xavier, Syndic.
Montréal, 22 juin 1876. 3735 2
[Première publication, 24 juin 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles E. Pariseau, ci-devant commerçant, de la cité de Montréal, failli.

VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, Merchants' Exchange Buildings, No. 11, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six ours après le jour de la vente, à savoir :

Quatre emplacements situés au côté nord-est de la rue Saint-Denis, dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connus et désignés comme les lots numéros douze cent deux-dix-huit (1202-18), douze cent deux-dix-neuf (1202-19), douze cent deux-vingt (1202-20), et douze cent deux-vingt-un (1202-21), sur un plan de la dite propriété fait par J. H. Leclair, F. W. Blacklock, arpenteurs, déposé au bureau de Ed. P. Fréchette, notaire public, les dits lots mesurant vingt-cinq (25) pieds de front sur quatre-vingt-quinze (95) pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; bornés en front à la rue Saint-Denis, en arrière à une ruelle, d'un côté au lot numéro douze cent deux-dix-sept (1202-17), et de l'autre côté au lot numéro douze cent deux-vingt-deux (1202-22) sur le dit plan—sans bâtisses.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, VENDREDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'AOUT prochain, A. D. 1876, à DIX heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,

Merchant's Exchange Building, Syndic.
No. 11, rue Saint-Sacrement,
Montréal, 22 juin 1876. 3759 2
[Première publication, 24 juin 1876.]

and west by the north bank of Moose river, towards the north, partly by Thomas McFarlane and partly by the land of catholic chapel of Saint Andrew of Acton, said piece being divided by the road; and the other piece bounded towards the north by the south side of said Moose river, to the east partly by a siding of the Grand Trunk Railway and partly by John Walcott, towards the south by Dr. N. Lacerte, John A. Cushing, Louis Bernier, J. Morrier, Charles and François Rascony, O. L. Dubois, Moise Bibeau and others, and towards the west by the road which conducts to the Acton railway station, or seventh range of said township—with the houses, stable, mills, dams and other constructions and erections on the said immovable and belonging thereto, and of water powers and privileges found on said Moose river, appertaining to the same, containing about twenty three acres in superficies, more or less, and also having a boiler house, steam boilers, engine and machinery thereon, presently erected, and completed.

To be sold on the premises, in the village of Acton Vale, on SATURDAY, the SECOND day of SEPTEMBER, A. D. 1876, at TWELVE o'clock noon.

WILLIAM RHIND,

58, Saint François-Xavier street, Assignee.
Montreal, 22nd June, 1876. 3736
[First published, 24th June, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles E. Pariseau, heretofore of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, Merchants' Exchange Buildings, No. 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Four lots of land or emplacements situate on the north east of Saint Denis street, in the Saint James ward, of the city of Montreal, and known and designated as lots numbers twelve hundred and two-eighteen (1202-18), twelve hundred and two-nineteen (1202-19), twelve hundred and twenty (1202-20) and twelve hundred and twenty one (1202-21), on a plan of the said property made by J. H. Leclair, F. W. Blacklock, surveyors, deposited in the office of Ed. P. Fréchette, notary public, said lots measuring twenty five (25) feet in front by ninety five (95) feet in depth, english measure, more or less; bounded in front by Saint Denis street, in rear by a lane, on one side by the lot number twelve hundred and two-seventeen (1202-17), and on the other side by lot number twelve hundred and two-twenty two (1202-22) on said plan—without any buildings.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceeding in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY FIFTH day of AUGUST next, A. D. 1876, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,

Merchant's, Exchange Building, Assignee.
No. 11, Saint Sacrament street.
Montreal, 22nd June, 1876. 3760
[First published, 24th June, 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Perrault et Olivier Lapierre, entrepreneurs, du côté Saint-Louis, district de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société sous la raison sociale de Perrault et Lapierre, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Trois emplacements situés sur la rue Berri, en la municipalité de la côte Saint-Louis, dans le district de Montréal, étant les numéros de subdivision 53, 54 et 55 du lot numéro 162, sur les plan et livre de renvoi officiel du cadastre du village incorporé de la côte Saint-Louis, (162-53, 162-54, 162-55), contenant chacun vingt-deux pieds de largeur par soixante-dix pieds de profondeur (22 x 70), mesure anglaise, plus ou moins, avec droit de passage dans la ruelle en arrière des dits emplacements—avec maison à deux étages et double logements, et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendus au palais de justice, à Montréal, dans la salle réservée aux affaires de faillite, SAMEDI, le DOUZIEME jour du mois d'AOUT, mil huit cent soixante et seize, à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

[Première publication, 10 juin 1876.] 3481 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Marc Savard, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

No. 1. Le lot de terre No. 16, dans le 6e rang du canton de Jonquière, comté de Chicoutimi, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins, étant le numéro seize du dit rang dans le dit canton—circonstances et dépendances.

No. 2. Une maison à une étage de 35 pieds de long sur 17 pieds de largeur, placé sur le lot No. 38 du rang nord du chemin Kenogami, section est, dans le township Kenogami, à l'extrémité nord-est du pont de Kaskonia—avec une grange et une étable.

Les dits lots pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Chicoutimi, Saguenay, MERCREDI, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.

Québec, 2 juin 1876. 3503 3
[Première publication, 10 juin 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Perrault and Olivier Lapierre, contractors, of Côteau Saint Louis, district of Montreal, there doing business in co-partnership, under the name or firm of Perrault and Lapierre, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Three lots situate and being on Berri street in the municipality of La Côte Saint Louis, in the district of Montreal, being the subdivision numbers 53, 54 and 55 of lot number 162, on the plan and in the book of official reference to the cadastre of the incorporated village of Côte Saint Louis, 162-53, 162-54, 162-55), containing each twenty-two feet in width by seventy feet in depth (22 x 70), english measure, more or less, with a right of passage by a lane in rear of said lots—with a two storey house divided into two lodgings, and out-buildings thereon erected.

To be sold in the court house, at the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on SATURDAY, the TWELFTH day of the month of AUGUST, one thousand eight hundred and seventy-six, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

[First published, 10th June, 1876.] 3482

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Marc Savard, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

No. 1. Lot of land No. 16, of the 6th range of the township of Jonquière, county of Chicoutimi, containing one hundred acres in superficial extent, more or less, being number sixteen of the said range in the said township—circumstances and dependencies.

No. 2. A one storey house, 35 feet in length by 17 feet in width, built on lot No. 38, on the north range of the Kenogami road, east section, in township Kenogami, at the north eastern extremity of the Kaskonia bridge—with a barn and stable.

The said lots to be sold at the parochial church door of the parish of Chicoutimi, Saguenay, on WEDNESDAY, the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.

Quebec, 2nd June, 1876. 3506
[First published, 10th June, 1876.]

Licitations.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Avis public est par le présent donné, que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, en date du dix-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et quatorze, dans une cause dans laquelle Dame Marie Adèle Zorila Latouche, épouse de Louis Romuald Fortier, écuyer, notaire, tous deux de la paroisse de Saint-Isidore, et le dit Louis Romuald Fortier, sont Demandeurs; et Marie Marguerite Latouche, de la paroisse de Saint-Gervais, veuve de feu Thomas Gamelin Launière, Emélie Latouche, épouse de Edouard Hospice Marceau, tous deux de la paroisse de Saint-Henri, dans le comté de Lévis, et le dit Edouard Hospice Marceau, Marie Sophie Emélie Latouche, épouse de Pierre François Aimé Paradis, écuyer, médecin, tous deux de la paroisse de Saint-Isidore, dans le district de Beauce, et le dit Pierre François Aimé Paradis, Julie Joséphine Alvina Latouche, de la dite paroisse de Saint-Isidore, veuve de feu Pierre Joseph Ferdinand Paradis, en son vivant écuyer, notaire, Joachim Paul Théophile Gosselin, de la cité de Québec, restaurant, Owen Murphy, de la cité de Québec, syndic, dûment nommé en vertu de l'acte de faillite de 1869 au dit Joachim Paul Théophile Gosselin, Edouard Félix Alfred Gosselin, ci-devant de la province de Québec, maintenant absent, et Dame Marguerite Philomène Zorila Gosselin, épouse de Louis Théophile Genest, marchand, tous deux de la paroisse de Saint-Henri, et le dit Louis Théophile Genest, sont Défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Le numéro mille cinq cent quinze, du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec; borné au nord-ouest par le No. 1508, au sud-est par la rue Desfossés, au nord-est par le No. 1514, et au sud-ouest par le No. 1516, mesurant quarante pieds, neuf pouces sur la ligne qui le divise du No. 1508, quarante pieds, neuf pouces sur la rue Desfossés, cinquante-quatre pieds, trois pouces sur la ligne qui le divise du No. 1514, et cinquante-quatre pieds, trois pouces sur la ligne qui le divise du No. 1516, contenant en superficie deux mille deux cent dix pieds, mesure anglaise (2210), égal à mille neuf cent quarante-cinq pieds français (1945).

2. Le numéro deux mille neuf cent quatre-vingt seize (2996), du quartier du Palais de la cité de Québec; borné vers le nord-ouest par le No. 3015, vers le sud-est par la rue Saint-Jean, vers le nord-est par le No. 2995, et vers le sud-ouest par la rue Saint-Stanislas, mesurant cinquante-deux pieds, neuf pouces sur la ligne qui le divise du No. 3015, cinquante-deux pieds, six pouces sur la rue Saint-Jean, quatre-vingt-onze pieds sur la ligne qui le divise du No. 2995, et quatre-vingt-dix pieds sur la rue Saint-Stanislas, contenant en superficie quatre mille sept cent cinquante et un pieds, mesure anglaise (4751), égal à quatre mille cent quatre-vingt-trois pieds français (4183).

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE prochain, cour tenant, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Québec, sujets à la charge, clause et condition indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et approuvé par la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

Public notice is hereby given, that under and in virtue of a judgment of the superior court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, dated the nineteenth day of November, one thousand eight hundred and seventy four, in a cause wherein Dame Marie Adèle Zorila Latouche, wife of Louis Romuald Fortier, esquire, notary, both of the parish of Saint Isidore, and the said Louis Romuald Fortier, are Plaintiffs; and Marie Marguerite Latouche, of the parish of Saint Gervais, widow of the late Thomas Gamelin Launière, Emélie Latouche, wife of Edouard Hospice Marceau, both of the parish of Saint Henri, in the county of Lévis, and the said Edouard Hospice Marceau, Marie Sophie Emélie Latouche, wife of Pierre François Paradis, esquire, physician, both of the parish of Saint Isidore, in the district of Beauce, and the said Pierre François Aimé Paradis, Julie Joséphine Alvina Latouche, of the said parish of Saint Isidore, widow of the late Pierre Joseph Ferdinand Paradis, in his lifetime esquire, notary, Joachim Paul Théophile Gosselin, of the city of Quebec, restaurant-keeper, Owen Murphy, of the city of Quebec, assignee, duly appointed under the Insolvent Act of 1869 to the insolvent estate of the said Joachim Paul Théophile Gosselin, Edouard Félix Alfred Gosselin, heretofore of the province of Quebec, and now absent, and Dame Marguerite Philomène Zorila Gosselin, wife of Louis Théophile Genest, merchant, both of the parish of Saint Henri, and the said Louis Théophile Genest, are Defendants, ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit:

1. Number one thousand five hundred and fifteen, of Jacques Cartier ward of the city of Quebec; bounded on the north west by No. 1508, on the south east by Desfossés street, on the north east by No. 1514, and on the south west by No. 1516, measuring forty feet, nine inches on the line dividing it from No. 1508, forty feet nine inches on Desfossés street, fifty four feet, three inches on the line dividing it from No. 1514, and fifty four feet, three inches on the line dividing it from No. 1516, containing in superficial extent two thousand two hundred and ten (2210) feet, english measure, equivalent to one thousand nine hundred and forty five (1945) feet, french measure.

2. Number two thousand nine hundred and ninety six (2996) of Palace ward of the city of Quebec; bounded on the north west by No. 3015, on the south east by Saint John street, on the north east by No. 2995, and on the south west by Saint Stanislas street, measuring fifty two feet, nine inches on the line dividing it from No. 3015, fifty two feet, six inches on Saint John street, and ninety one feet on the line dividing it from No. 2995, and ninety feet on Saint Stanislas street, containing in superficial extent four thousand seven hundred and fifty one (4751) feet, english measure, equivalent to four thousand one hundred and eighty three (4183) feet, french measure.

The above described immovable properties will be put up to auction and adjudged to the highest and last bidder, on the SECOND day of OCTOBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Quebec, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and approved by the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adju-

déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Procureurs des Demandeurs.
Québec, 15 mai 1876. 3025 2
[Première publication, 20 mai 1876.]

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 2273.
Joseph Guillaume Bossé, de la cité de Québec,
avocat, Demandeur ;

vs.

Charles Laurent dit Lortie, de la cité de Québec,
Angélique Laurent dit Lortie, épouse de Jean
Guerard, charpentier, de la cité de Québec ; et
le dit Jean Guerard pour assister et autoriser sa
dite épouse en autant que besoin est ; Elisée
Beaudet, écuyer, marchand, Siméon Lesage,
écuyer, député-ministre des Travaux Publics de
la province de Québec, tous deux de la cité de
Québec ; Louis Napoléon Carrier, de la paroisse
de Saint-Henri, écuyer, notaire ; Prosper Bender,
écuyer, médecin, Joseph Plamondon, écuyer,
maître tanneur, tous deux de la cité de Québec ;
l'honorable François Xavier Anselme Trudel,
avocat, Flavien Guillaume Boutillier, écuyer,
avocat, et George Dumesnil, écuyer, notaire et
syndic officiel, tous trois de la cité de Montréal ;
Eugène Hercule Trudel, écuyer, médecin, Pierre
Aimé Fauteux, écuyer, avocat, Gaspard Napoléon
Fauteux, écuyer, comptable, Nazaire Villeneuve,
Charles Lacaille, Claude Melançon, écuyers,
marchands, Alphonse Geoffrion, écuyer, avocat,
Narcisse Birs Desmariseau, junior, Wilfred Birs
Desmariseau, écuyer, marchand, Dame Malvina
Adélaïde Dorion, épouse séparée de biens de
Joseph Augé, écuyer, marchand, et le dit Joseph
Augé pour assister et autoriser sa dite épouse en
autant que besoin est, tous de la cité de Mon-
tréal ; Jacques Franchère, du village de Marie-
Ville, écuyer, médecin, et Edouard Laurent dit
Lortie, rentier, de la paroisse de Sainte-Sophie
d'Halifax, Défendeurs ;

et

Charles Toussaint Côté, de l'endroit appelé la
Canardière, dans la banlieue de Québec, mar-
chand, lequel comme aux droits du dit Edouard
Laurent dit Lortie, est mise en cause.

Avis est par le présent donné que par un juge-
ment rendu en cette cause par la cour supérieure,
siégeant à Québec, le six mai mil huit cent soixante
et seize, il a été ordonné que l'immeuble ci après
décrit sera vendu par licitation, savoir : " Un lot
de terre situé au lieu appelé la Canardière, muni-
cipalité de Saint-Roch-Nord, désigné sur le plan et
dans le livre de renvoi du cadastre pour la dite
municipalité de Saint-Roch-Nord, sous le numéro
cinq cent quarante-six ; borné au nord-ouest par le
chemin de Beauport, au sud-est par la rue, au
nord-est par un chemin, et au sud-ouest par le
numéro cinq cent quinze, contenant un arpent,
trois perches et onze pieds sur le chemin de Beau-
port, onze arpents et deux perches sur le chemin
au nord-est, et dix arpents et deux perches sur la
ligne qui le divise du numéro cinq cent quinze, et
ayant en superficie quatorze arpents, quatre-vingt-
dix-huit perches, avec tout ce qui peut se trouver
de terrain non encore concédé ou dépendant du
dit lot de terre."

Et qu'en conséquence, le DEUX OCTOBRE pro-
chain, à l'audience de la dite cour supérieure, sié-
geant à Québec, en le palais de justice, à DIX
heures de l'avant-midi, ou sitôt que faire se pour-
ra, l'immeuble sus-décrit sera mis à l'enchère et
adjudgé au plus offrant et dernier enchérisseur, aux
conditions énoncées dans le cahier de charges qui
sera approuvé par le tribunal ou le juge après au-
dition des parties, et déposé au greffe de cette
cour, au moins trente jours avant le dit deux oc-
tobre ; et toutes oppositions à la vente devront

dication, and failing the parties to file such oppo-
sitions within the delays hereby limited, they will
be foreclosed from so doing.

LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Attorneys for Plaintiffs.
Quebec, 15th May, 1876. 3026
[First published, 20th May, 1876.]

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 2273.
Joseph Guillaume Bossé, of the city of Quebec,
advocate, Plaintiff ;

vs.

Charles Laurent dit Lortie, of the city of Quebec,
Angélique Laurent dit Lortie, wife of Jean Gue-
ard, carpenter, of the city of Quebec ; and the
said Jean Guerard to assist and authorize his
said wife in so far as may be required ; Elisée
Beaudet, esquire, merchant, Siméon Lesage, es-
quire, deputy minister of Public Works for the
province of Quebec, both of the city of Quebec ;
Louis Napoléon Carrier, of the parish of Saint
Henri, esquire, notary ; Prosper Bender, es-
quire, physician, Joseph Plamondon, esquire,
master tanner, both of the city of Quebec ; the
Honorable François Xavier Anselme Trudel, ad-
vocate, Flavien Guillaume Boutillier, esquire,
advocate, and George Dumesnil, esquire, notary
and official assignee, all three of the city of
Montreal ; Eugène Hercule Trudel, esquire,
physician, Pierre Aimé Fauteux, esquire, ac-
countant, Nazaire Villeneuve, Charles Lacaille,
Claude Melançon, esquires, merchants, Alphonse
Geoffrion, esquire, advocate, Narcisse Birs Des-
mariseau, junior, Wilfred Birs Desmariseau, es-
quire, merchant, Dame Malvina Adélaïde Dor-
ion, wife separated as to property of Joseph
Augé, esquire, merchant, and the said Joseph
Augé to assist and authorize his said wife in so
far as may be required, all of the city of Mon-
tréal ; Jacques Franchère, of the village of Ma-
rie-Ville, esquire, physician ; and Edouard Lau-
rent dit Lortie, rentier, of the parish of Sainte
Sophie d'Halifax, Defendants ;

and

Charles Toussaint Côté, of the place called la Ca-
nardière, in the banlieu of Quebec, merchant, a
party hereunto in the stead of the said Edouard
Laurent dit Lortie.

Notice is hereby given that by judgment ren-
dered herein, by the superior court, sitting at
Quebec, on the sixth day of May, one thousand
eight, hundred and seventy six, the sale by li-
citation of the immovable property hereinafter de-
scribed, has been ordered, namely : " A lot of land
situate at the place called la Canardière, muni-
cipality of Saint Roch Nord, described on the plan
and in the book of reference of the cadastre for
the said municipality of Saint Roch Nord, as num-
ber five hundred and forty six ; bounded on the
north west by the Beauport road, on the south east
by the street, north east by a road, and south west
by number five hundred and fifteen, measuring
one arpent, three perches and eleven feet on the
Beauport road, eleven arpents and two perches
on the road to the north east, and ten arpents and
two perches on the line which separates of from
number five hundred and fifteen, and containing
fourteen arpents and ninety eight perches in su-
perficial extent, with all the land as yet uncon-
ceded or depending from the said lot of land."

Accordingly, the said immovable property will
be put up to auction and adjudeed to the last
and highest bidder, on the SECOND day of
OCTOBER next, sitting the court, in the court
house, at the city of Quebec, at the hour of
TEN of the clock in the forenoon, or so soon there-
after as may be subject to the charges, clauses
and conditions contained in the list of charges
whereof, after hearing the parties, and deposited
in the office of the prothonotary of the said court

être produites au plus tard le quinzième jour avant le dit deux octobre; et les oppositions afin de conserver, dans les six jours après l'adjudication, à peine de forclusion.

JOS. G. BOSSÉ,
Procureur du Demandeur.
Québec, 12 mai 1876. 3015 2
[Première publication, 20 mai 1876.]

Ratifications.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
Avis public est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district des Trois-Rivières, un acte fait et passé devant F. Lottinville, écuyer, notaire public, le quatorze avril dernier, entre Elzéar Aubry, cultivateur, et Demoiselle Georgine Aubry, fille majeure, tous deux demeurant en la cité des Trois-Rivières, d'une part; et Maxime Gélinas, cultivateur, de la cité des Trois-Rivières, de l'autre part. Etant une vente par les dits Elzéar Aubry et Georgine Aubry, au dit Maxime Gélinas: "d'une terre située en la banlieue des Trois-Rivières, sur le fief la Banlieue, appartenant au gouvernement, d'un arpent et demi de front, et allant en élargissant à former deux arpents de large au bout de vingt-cinq arpents, et ensuite elle reprend deux arpents et demi de large sur sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; prenant son front vers le sud-est au fleuve Saint-Laurent, et en profondeur à Michel Caron, joignant au nord-est, partie à George Ayotte et partie à Félix Ricard, et au sud-ouest à Hercule Girard—avec une grange et un hangar dessus construits," et en la possession du dit Elzéar Aubry, comme propriétaire pendant les trois dernières années.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre ou par quelque moyen que ce soit sur la dite terre, immédiatement avant l'enregistrement du dit acte par lequel la dite terre a été acquise par le dit Maxime Gélinas, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le vingt-unième jour de septembre prochain, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registrateur est tenu, par les dispositions du code de procédure civile du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit dans ce cas en vertu du dit code, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit, et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours avant ce jour-là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

P. E. PANNETON,
Bureau du Protonotaire, Dép. P. C. S.,
District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, 12 mai 1876. 3013 2
[Première publication, 20 mai 1876.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire con-

before the second day of October aforesaid; and any opposition to the sale must be filed fifteen days at least before the said second day of October, and oppositions for payment within the six days next after the adjudication, under pain of foreclosure.

JOS. G. BOSSÉ,
Attorney for plaintiff.
Quebec, 12th May, 1876. 3016
[First published, 20th May, 1876.]

Ratifications.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*
Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the prothonotary of the superior court, for the district of Three Rivers, a deed made and executed before F. Lottinville, esquire, notary public, on the fourteenth day of April last, between Elzéar Aubry, farmer, and Miss Georgine Aubry, *fille majeure*, both residing in the city of Three Rivers, of the one part; and Maxime Gélinas, farmer, of the said city of Three Rivers, of the other part. Being a sale from the said Elzéar Aubry and Georgine Aubry, to the said Maxime Gélinas, of: "A land situate in the banlieu of Three Rivers, on the Banlieu Fief, belonging to the government, of one arpent and a half in front, and increasing to form two arpents in width at the depth of twenty five arpents, from which it measures two arpents and a half in width by seven arpents in depth, the whole more or less, without warranty of precise measurement; bounded in front to the south east by the river Saint Lawrence, and in rear by Michel Caron, on the north east, partly by George Ayotte, and partly by Félix Ricard, and south west by Hercule Girard—with a barn and hangar thereon erected," and possessed by the said Elzéar Aubry, as proprietor for the three years now last past.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said lot of ground immediately previous to the registration of the deed whereby the same was acquired by the said Maxime Gélinas, are hereby notified that application will be made to the said court, on the twenty first day of September next, for a judgment of confirmation of the said title deed; and that unless their claims are such as the registrar is bound to include in his certificate to be filed in this case pursuant to law, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said prothonotary, eight days at least before the said day, in default of which they will be for ever foreclosed from the right of so doing.

P. E. PANNETON,
Prothonotary's Office, Dep. P. S. C.,
District of Three Rivers.
Three Rivers, 12th May, 1876. 3014
[First published, 20th May, 1876.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'an-*

naître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—district de Québec.

Arthabaska, à savoir : } L'HONORABLE
No. 3370. } GEORGE IRVINE,
Demandeur; contre ROBERT FRIZZALL, Dé-
fendeur.

Le lot numéro seize du troisième rang du canton de Leeds, contenant deux cents acres, plus ou moins; borné en front au quatrième rang, en arrière au second rang, d'un côté vers le sud-ouest au lot numéro dix-sept, et vers le nord-est au lot numéro quinze du dit troisième rang.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 30 avril 1876. 2749 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—pour le district d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } GEORGE JÉRÉMIE
No. 325. } G P A C A U D, Deman-
deur; contre GEORGE GAMACHE, Défendeur.

Une terre faisant partie du lot numéro trois du neuvième rang du canton de Stanfold, contenant trois acres et quelques pieds de front sur la profondeur du lot, d'un cordon à l'autre; joignant au nord-est à Félix Vachon, et au sud-ouest à Thomas Giguère—avec une maison et autres bâ-
tisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 4 mai 1876. 2799 2
[Première publication 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—district d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } NÉLESPHORE D E S-
No. 137. } RUISSEAU et ux,
Demandeurs; contre OLIVIER PLANTE et ux, Défendeurs.

Un emplacement situé dans le village de Warwick, faisant partie du lot numéro douze du premier rang du canton de Warwick, de forme irrégulière; borné en front par le chemin du premier rang, en arrière par le terrain du Grand Tronc, d'un côté à Arcade Richard, et de l'autre à Joachim Thibault; mesurant par devant cinquante-sept pieds, par derrière soixante-sept pieds sur soixante et seize pieds de profondeur—avec maison dessus construite.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 4 mai 1876. 2797 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

nuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—district of Quebec.

Arthabaska, to wit : } THE HONORABLE
No. 3370. } GEORGE IRVINE,
Plaintiff; against ROBERT FRIZZALL, Defendant.

Lot number sixteen in the third range of the township of Leeds, containing two hundred acres, more or less; bounded in front by the fourth range, in rear by the second range, on one side towards the south west by lot number seventeen, and towards the north east by lot number fifteen in the third range aforesaid.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of September next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 30th April, 1876. 2750
[First published, 6th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—for the district of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } GEORGE JEREMIE PA-
No. 325. } CAUD, Plaintiff; against
GEORGE GAMACHE, Defendant.

A land forming part of lot number three in the ninth range of the township of Stanfold, containing three acres and a few feet in front by the depth of the lot, from one range to the other; joining to the north east by Félix Vachon, and to the south west by Thomas Giguère—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the NINTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 4th May, 1876. 2800
[First published, 6th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—district of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } NÉLESPHORE D E S-
No. 137. } RUISSEAU et ux,
Plaintiffs; against OLIVIER PLANTE et ux, De-
fendants.

An emplacement situate in the village of Warwick, forming part of lot number twelve in the first range of the township of Warwick, of an irregular figure; bounded in front by the road of the first range, in rear by the ground of the Grand Trunk, on one side to Arcade Richard, and on the other side to Joachim Thibault; measuring in front fifty seven feet, in rear sixty seven feet by seventy six feet in depth—with a house thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the NINTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 4th May, 1876. 2798
[First published, 6th May, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } CHARLES LECLAIRE, De-
No. 8302. } mandeur; contre les
terres et tenements de JOSEPH VALIQUET,
Défendeur.

Premièrement.—Quatre emplacements situés dans le village de Farnham Ouest, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante-deux, dans le quatrième rang des lots situés dans le canton de Farnham, contenant chacun un demi acre de terre, plus ou moins; bornés en front au chemin de la Reine, en arrière aux terres de Dame Mary Jane Traver, au sud à la propriété de Dame Sophronia Bissonnette, et au nord à la propriété de Edouard Lemaire—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites. Le tout sujet à une rente constituée de vingt-quatre piastres par année, payable à Dame Sophronia Bissonnette, épouse de Jean Benjamin Valiquet, écuyer.

Deuxièmement.—Une étendue de terre bornée au sud à la rivière Yamaska, étant les trois-quarts nord du lot numéro quarante, dans le cinquième rang des lots du canton de Farnham, dans le district de Bedford—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, JEUDI, le TROISIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif,
Sweetsburg, 27 mars 1876. 1897 3
[Première publication, 1er avril 1876.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ERNEST RACICOT, De
No. 1830. } mandeur; contre les ter-
res et tenements de HIRAM CUTLER, Défendeur.

Premièrement.—Tout cet emplacement situé dans le village de Sweetsburg, formant partie de la moitié ouest du lot numéro vingt-cinq, dans le deuxième rang des lots situés dans le canton de Dunham, district de Bedford; borné en front vers le nord au chemin public, en arrière vers le sud à la terre de Calvin C. Kathan ou représentants, d'un côté vers l'est à la terre de Henry Rose ou représentants, et de l'autre côté vers l'ouest aux terres possédées par le dit Hiram Cutler—avec un hôtel, granges, étables et autres bâtisses sus-érigées.

Sauf et excepté une partie située sur le coin nord-est d'icelui, ayant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, vendue à H. D. Pickel, écuyer, sur laquelle est érigé son bureau.

Deuxièmement.—Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Dunham, connue

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } CHARLES LECLAIRE, Plain-
No. 8302. } tiff; against the lands and
tenements of JOSEPH VALIQUET, Defendant.

First.—Four emplacements situated in the village of West Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number forty two, in the fourth range of lots of the township of Farnham, containing half an acre each, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of Dame Mary Jane Traver, south by the land of Dame Sophronia Bissonnette, and north by the land of Edouard Lemaire—with all the buildings and improvements thereon. The whole subject to a *rente constituée* of twenty four dollars per annum, payable to Dame Sophronia Bissonnette, wife of Jean Benjamin Valiquet, esquire.

Second.—A piece of land bounded south by the river Yamaska, being the north three quarters of lot number forty, in the fifth range of lots of the township of Farnham, in the district of Bedford—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on THURSDAY, the THIRD day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the forenoon. The said writ returnable the first day of September next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif,
Sweetsburg, 27 March, 1876. 1898
[First published, 1st April, 1876.]

FIERI FACIAS

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ERNEST RACICOT, Plain-
No. 1830. } tiff; against the lands and
tenements of HIRAM CUTLER, Defendant.

First.—All that certain piece of land or emplacement situate in the village of Sweetsburg, forming part of the west half of lot number twenty five, in the second range of lots in the township of Dunham and district of Bedford; bounded in front towards the north by the highway, in rear towards the south by land of Calvin C. Kathan or representatives, on one side towards the east by land of Henri Rose or representatives, and on the other side towards the west by lands owned by the said Hiram Cutler—with a hotel, barns, stables and outbuildings thereon erected.

Save and except therefrom a portion lying on the north east corner thereof, having forty feet in front by sixty feet in depth, sold to H. D. Pickel, esquire, on which his office is erected.

Second.—All that certain piece or parcel of land situate, lying and being in the township of Dun-

et désignée comme faisant partie de la moitié ouest du lot numéro vingt-cinq, dans le deuxième rang du dit canton de Dunham, district de Bedford, bornée comme suit, savoir: commençant au coin nord-ouest de l'emplacement de l'auberge maintenant occupée par le dit Hiram Cutler, sur le côté sud du chemin qui conduit de Sweetsburg à Cowansville; de là ouest le long du dit côté sud du chemin, cent quatorze pieds jusqu'au côté est de la rue qui conduit du dit chemin sud sur le long de la ligne est du site du palais de justice et de la prison, la dite rue ayant vingt pieds de largeur; de là sud, suivant le dit côté est de la rue, deux chaînes et soixante-treize chaînons et demi; de là est parallèle avec le dit chemin jusqu'à la ligne ouest de l'emplacement de l'auberge du dit Hiram Cutler; de là nord le long de la dite ligne ouest de l'emplacement de l'auberge de Hiram Cutler susdit, jusqu'au point de départ, contenant quatre-vingts perches carrées de terre en superficie—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le district de Bedford, MERCREDI, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 27 mars 1876.

[Première publication, 1er avril 1876.]

Shérif.
1995 3

FIERI FACIAS.

Dans la cour de magistrat de district, pour le comté de Shefford—district de Bedford.

Bedford, à savoir: } ANTONIN D. GIRARD, No. 608. } A écuyer, avocat, du village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford, Demandeur; contre les terres et tenements de JEAN F. R. TETU, cultivateur, du canton de Shefford, dans le comté de Shefford, Défendeur.

Premièrement.—Une étendue de terre étant le quart sud-est du lot numéro cinq, dans le onzième rang du canton de Shefford, district de Bedford, contenant cinquante acres, plus ou moins.

Deuxièmement.—Une étendue de terre étant le quart nord-est du lot numéro trois, dans le dixième rang du canton de Shefford, district de Bedford, contenant cinquante acres, plus ou moins.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de septembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Palais de Justice, Sweetsburg, 2 mai 1876.

[Première publication, 6 mai 1876.]

Shérif.
2793 2

Ventes par le Shérif.—Gaspé.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente;

ham, known and distinguished as forming part of the west half of lot number twenty five, in the second range of the said township of Dunham and district of Bedford, and bounded as follows, to wit: commencing at the north west corner of the tavern stand now owned by the said Hiram Cutler, on the south side of the road leading from Sweetsburg to Cowansville; thence westerly along said south side of road, one hundred and fourteen feet to the east side of the street leading from said road south along the east line of the court house and gaol site, said street being twenty feet in width; thence southerly, following said east side of street, two chains and seventy three and one half links; thence east parallel with said road to the said Hiram Cutler's tavern stand west line; thence northerly along said Hiram Cutler's tavern stand west line to the place of beginning, containing eighty square perches of land in superficies—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, in the court house, at Sweetsburg, in the district of Bedford, on WEDNESDAY, the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN o'clock of the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 27th March, 1876.

[First published, 1st April 1876.]

Sheriff.
1996

FIERI FACIAS.

In the district magistrates court, in and for the county of Shefford—district of Bedford.

Bedford, to wit: } ANTONIN D. GIRARD, of No. 608. } A the village of Waterloo, in the said county of Shefford, esquire, advocate, Plaintiff; against the lands and tenements of JEAN F. R. TETU, of the township of Shefford, in the county of Shefford, farmer, Defendant.

First.—A piece or parcel of land being the south east quarter of lot number five in the eleventh range of the township of Shefford, and district of Bedford, containing fifty acres, be the same, more or less.

Second.—A piece or parcel of land being the north east quarter of lot number three, in the tenth range of the township of Shefford, district of Bedford, containing fifty acres, be the same, more or less.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty first day of September next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Court House, Sweetsburg, 2nd May, 1876.

[First published, 6th May, 1876.]

Sheriff.
2794

Sheriff's Sales.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within

les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Siégeant à New-Carlisle.

District de Gaspé, } **A**LFRED CARCAUD,
Comté de Bonaventure, } **JOSHUA** MOU-
à savoir : No. 77. } **RANT** et **ADOLPHUS**
DEGRUCHY SUTTON, de l'Isle de Jersey, en Europe, marchands associés, faisant affaires et commerce comme tels, à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure et ailleurs, dans la puissance du Canada, en société sous les nom et raison de Le-Bouthillier, frères et autres, ès-qualités ; contre **PASTEUR LEPAGE**, cultivateur et pêcheur, du canton de Hamilton, dans les dits comté et district.

1. Toute la seconde partie de la moitié du trois sixième ouest du lot numéro dix-huit des terres du second rang du township de Hamilton, de la contenance de soixante et sept acres en superficie ; bornée d'un côté à l'est par Pierre Paquet, représentant feu François Paquet, et à l'ouest par Jean Bourdages—avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre sis et situé dans le premier rang des lots du dit township de Hamilton, étant la moitié ouest du lot numéro quarante-huit (48), contenant un arpent et demi de front sur toute la profondeur du dit lot ; borné d'un côté vers l'est par Louis Lepage, représentant François Paquet, à l'ouest par Jean Bourdages, représentant François Bourdages, et en front par la Baie des Chaleurs—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau de la première division d'enregistrement du dit comté, à New-Carlisle, LUNDI, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour du dit mois de novembre prochain (1876).

M. SHEPPARD,

New-Carlisle, 29 juin 1876. Shérif, C. B.
[Première publication, 8 juillet 1876.] 3919

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **A**RCADÉ DECELLES,
No. 114. } Demandeur ; vs. **BENONIE**

CHARRET, père, Défendeur.

Un lopin de terre situé au côté ouest de la petite rivière Montréal, en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, de la contenance de sept arpents et sept huitièmes de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; borné en front par la dite rivière de Montréal, en profondeur par les terres du Ruisseau des Noyers, d'un côté au nord par Patrick O'Brien, et d'autre côté

six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Sitting at New-Carlisle.

District of Gaspé, } **A**LFRED CARCAUD,
County of Bonaventure, } **JOSHUA** MOU-
to wit: No. 77. } **RANT** and **ADOLPHUS**
DEGRUCHY SUTTON, of the Island of Jersey, in Europe, merchants and co-partners, carrying on as such trade and commerce, at Paspébiac, in the county of Bonaventure and elsewhere, in the Dominion of Canada, in partnership under the name and firm of LeBouthillier, brothers and others, *ès-qualités* ; against **PASTEUR LEPAGE**, of the township of Hamilton, in the county and district aforesaid, farmer and fisherman.

1. All and every the second part of the one half of the west part of the lot number eighteen of the lands of the second range of the said township of Hamilton, containing sixty seven acres in superficies ; bounded on the east by Pierre Paquet, representing the late François Paquet, deceased, and on the west by Jean Bourdages—with all and every the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate and being in the first range of the lots of the said township, consisting of the western half of the lot number forty eight (48), containing one arpent and one half in front on the whole depth of the said lot ; bounded on one side towards the east by Louis Lepage, representing François Paquet, to the west by Jean Bourdages, representing François Bourdages, and in front by the Bay des Chaleurs—with all the buildings thereon erected and other improvements and the appurtenances and dependencies of the said half of the said lot.

To be sold in the office of the first registration division of the said county, at New-Carlisle, on MONDAY, the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of the said month of November next (1876).

M. SHEPPARD,

New-Carlisle, 29th June, 1876. Sheriff, C. B.
[First published, 8th July, 1876.] 3920

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **A**RCADÉ DECELLES,
No. 114. } Plaintiff ; vs. **BENONIE**

CHARRET, senior, Defendant.

A lot of land situate on the west side of the little river Montreal, in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, containing seven arpents and seven eighths of an arpent in front by twenty five arpents in depth ; bounded in front by the said river Montreal, in depth by the lands of the Ruisseau des Noyers, on one side to the north by Patrick O'Brien, and

au sud par Laurent Godin—avec une maison, deux granges et autres bâties dessus construites. A distraire de l'immeuble ci-dessus décrit :

1. La nue propriété de partie du dit immeuble, cette partie d'immeuble étant de la contenance deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, à prendre vers le milieu du dit immeuble, à deux arpents et demi de la ligne nord, et trois arpents et trois huitièmes de la ligne sud du dit immeuble—avec maison, granges et autres bâties dessus construites.

La jouissance et l'usufruit seulement, la vie durant du défendeur devant être vendus.

A distraire secondement du dit immeuble la nue propriété de la moitié indivise de partie du dit immeuble, cette dernière partie d'immeuble étant de la contenance de trois quarts d'arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, à prendre à un arpent et un huitième de la ligne sud et à six arpents de la ligne nord du dit immeuble.

La jouissance et l'usufruit seulement, la vie durant du dit défendeur de la moitié indivise de la dite partie du dit immeuble devant être vendus.

A distraire troisièmement du dit immeuble la nue propriété de la moitié indivise de partie du dit immeuble, cette dernière partie d'immeuble étant de la contenance d'un arpent et demi de large sur environ quatre arpents de profondeur, à prendre à la profondeur du dit immeuble : borné au nord par la partie du dit immeuble ci-haut en premier lieu désigné, au sud par la partie du dit immeuble ci-haut en second lieu désigné, à l'est par le dit défendeur et à l'ouest par les terres du Ruisseau des Noyers.

La jouissance et l'usufruit seulement, la vie durant du dit défendeur de la moitié indivise de la dite partie du dit immeuble devant être vendus.

Pour être vendu avec les dites réserves à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 5 juillet 1876.

Shérif.
3945

[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } DAME AMELIA M.
No. 1696. } BOWMAN, Demanderesse ; vs. DAMASE BESSETTE, Défendeur.

1. Le quart central nord du lot numéro cinq de la première rangée de concession de la seigneurie Bleury, dans la paroisse de Saint-Athanase, comté et district d'Iberville, mesurant un arpent de front sur dix-huit arpent de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin du Roi, en profondeur à l'ouest par la rivière Richelieu, d'un côté au nord par Michel Massé, fils, et d'autre côté au sud par Patrick Closs—sans bâties.

2. Une terre située dans la première rangée de concession de la seigneurie Bleury, dans la paroisse de Saint-Athanase, comté et district d'Iberville, de la contenance de deux arpents le front sur dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur par la rivière Richelieu, joignant d'un côté au nord à William Davitt, et d'autre côté au sud à Michel Massé, fils—avec une grange et une écurie dessus érigées ; et à l'extrémité nord-est de la dite terre est à distraire et détacher un quart d'arpent en superficie, appartenant à Charles Corriveau, fils, ou ses représentants.

Pour être vendus les dits deux immeubles en un seul et même lot, à la porte de l'église de la paroisse Saint-Athanase, le QUATORZIÈME jour de

on the other side to the south by Laurent Godin—with a house, two barns and other buildings thereon erected. To be detached from the immovable hereinbefore described :

1. The *nue propriété* of part of said immovable, that part of immovable being of the contenance of two arpents in front by twenty five arpents in depth, to be taken at about the middle of said immovable, at two and a half of an arpents of the north line, and of three arpents and three eighths of arpents from the south line of said immovable—with a house, barns and other buildings thereon erected.

The *jouissance* and *usufruit* only, during the life of the defendant being to be sold.

To be detached secondly of the said immovable, the *nue propriété* of the undivided half of a part of said immovable, this last part of immovable containing three quarters of an arpent in front by twenty five arpents in depth, to be taken at one arpent and one eighth of an arpent from the south line and at six arpents from the north line of said immovable.

The *jouissance* and *usufruit* only, during the life of the said defendant of the undivided half of said part of immovable being to be sold.

To be detached thirdly from said immovable the *nue propriété* of the undivided half of part of said immovable, that part of immovable containing one and half of an arpent in front by about four arpents in depth, to be taken at the depth of said immovable ; bounded to the north by that part of the said immovable hereinbefore firstly described, to the south by that part of said immovable above secondly described, to the east by said defendant, and to the west by the lands of the Ruisseau des Noyers.

The *jouissance* and *usufruit* only, during the life of said defendant, of the undivided half of said part of property being to be sold.

To be sold, with said reserves, at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the TWENTY FOURTH day of JULY instant, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of September next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office,
Saint Johns, 5th July, 1876.

Sheriff.
3946

[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } DAME AMELIA M.
No. 1696. } BOWMAN, Plaintiff ; vs. DAMASE BESSETTE, Defendant.

1. The north central quarter of the lot number five of the first concession of the seigniorie of Bleury, in the parish of Saint Athanase, county and district of Iberville, measuring one arpent in front by eighteen arpents in depth, more or less ; bounded in front by the King's road, in depth to the west by the Richelieu river, on one side to the north by Michel Massé, junior, and on the other side to the south by Patrick Closs—without buildings.

2. A farm situate in the first concession of the seigniorie of Bleury, in the parish of Saint Athanase, county and district of Iberville, containing two arpents in front by eighteen arpents in depth, more or less ; bounded in front by the King's road, in depth by the Richelieu river, joining on one side to the north by William Davitt, and on the other side to the south by Michel Massé, junior—with a barn and a stable thereon erected ; to be detached of the said farm (at the north east extremity) one quarter of an arpent in superficies, belonging to Charles Corriveau, junior, or his representatives.

To be sold the said two immovables together and in one lot, at the church door of the parish of Saint Athanase, on the FOURTEENTH day of

SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 4 mai 1876. 2847 2
[Première publication, 13 mai 1876.]

SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the ninth day of October next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 4th May, 1876. 2848
[First published, 13th May, 1876.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } **DAVID CLÉRITAIN**
No. 185. } **DUMAS**, écuyer,
avocat, ci-devant de la paroisse de l'Île Verte, maintenant de la cité de Montréal, Demandeur; contre **FELIX VICTORIAN ROULEAU**, opérateur de télégraphe, de la paroisse de l'Île Verte, et légataire universel d'Alexis Désiré Rouleau, en son vivant du lieu susdit, Défendeur, c'est à savoir :

1. Un circuit ou lopin de terre sis et situé en le second rang de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, dont la contenance est de quatre arpents de front sur environ dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins, et borné comme suit : au nord et au sud à la rivière Verte, au sud-ouest à Charles Bertrand, écuyer, au nord-est à Joseph Rouleau ou ses représentants—avec circonstances, appartenances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé au premier rang de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, contenant cinquante pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné comme suit : au nord-ouest au chemin royal, au sud-est au pied de la côte, au sud-ouest à Achille Bertrand, écuyer, et au nord-est à Demoiselle Sarah Côté—avec les bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'août prochain.

V. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 24 mars 1876. 1973 3
[Première publication, 1er avril 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Témiscouata.

Kamouraska, à savoir : } **NARCISSE BER-**
No. 636. } **TRAND**, écuyer,
avocat, de l'Île Verte, Demandeur; contre **PHILANDER COBURN**, de Blumfield, seigneur, en possession de partie de la seigneurie de Madawaska, Défendeur, c'est à savoir :

Cette partie de la seigneurie de Madawaska, au lac Témiscouata, dans le district de Kamouraska, dans le comté de Témiscouata, contenant cent trente-trois milles en superficie, ayant quinze lieues

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } **DAVID CLÉRITAIN**
No. 185. } **DUMAS**, esquire, advocate, heretofore of the parish of l'Île Verte, now of the city of Montreal, Plaintiff; against **FELIX VICTORIAN ROULEAU**, telegraph operator, of the parish of l'Île Verte, and universal legatee of the late Alexis Désiré Rouleau, in his lifetime of the same place, Defendant, to wit :

1. A circuit or lot of land situate and being in the second range of the parish of Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, the contents whereof are four arpents in front by about eighteen arpents in depth, more or less, bounded as follows : north and south by Rivière Verte, south west by Charles Bertrand, esquire, north east by Joseph Rouleau or his representatives—together with the circumstances, appurtenances and dependencies.

2. An emplacement situate and being in the first range of the parish of Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, measuring fifty feet in front by one hundred and fifty feet in depth, the whole more or less, bounded as follows : on the north west by the Queen's highway, on the south east by the foot of the hill (côte), south west by Achille Bertrand, esquire, and north east by Miss Sarah Côté—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, on the FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of August next.

V. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Village of Kamouraska, 24th March, 1876. 1974
[First published, 1st April, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit court—County of Témiscouata.

Kamouraska, to wit : } **NARCISSE BER-**
No. 636. } **TRAND**, esquire, advocate, of l'Île Verte, Plaintiff; against **PHILANDER COBURN**, of Blumfield, seignior, in possession of part of the seigniorie of Madawaska, Defendant, to wit :

That part of the seigniorie of Madawaska, at Lake Témiscouata, in the district of Kamouraska, in the county of Témiscouata, containing one hundred and thirty three miles in extent, measuring

de front sur deux lieues de profondeur; bornée au nord-est au vieux chemin du Portage au lac Témiscouata et à la rivière Déglée ou Madawaska, au sud à la ligne de séparation de la province de Québec d'avec la province du Nouveau Brunswick, au sud-ouest et au nord-ouest aux terres de la Couronne, avec tous les droits lucratifs qui en dépendent—circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à mon bureau, au palais de justice, en le village de Kamouraska, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

V. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 24 mars 1876. 1971 3
[Première publication, 1er avril 1876.]

fifteen leagues by two leagues in depth; bounded on the north east by the old Portage road to Lake Témiscouata and by the river called rivière Déglée or Madawaska, south by the boundary line between the province of Quebec and the province of New Brunswick, on the south west and north west by the crown lands, with all the lucrative rights depending therefrom—circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Kamouraska, on the SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of August next.

V. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 24th March, 1876.
[First published, 1st April, 1876.] 1972

Ventes par le Shérif—Montmagny.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny. } CHARLES GUI-
No. 92. } MONT, marchand,
du village de Montmagny; contre ABRAHAM
TALBOT, cultivateur, du township Montmini, sa-
voir :

Deux arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur, à prendre indivis dans une terre de quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Gervais, au premier rang au sud du Bras; bornée au nord-est et au sud-ouest à Jean-Baptiste Talbot, au sud au deuxième rang, au nord à Damase Corriveau—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gervais, VENDREDI, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 1er mai 1876. 2725 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

District de Montmagny. } LA CORPORATION
No. 686. } DU TOWNSHIP
DE MONTMINI; contre ABRAHAM TALBOT, du
dit township, cultivateur, savoir :

Les lots de terre numéros un et deux situés dans le troisième rang du dit township de Montmini, contenant huit acres de terre de front sur quinze acres de profondeur; bornés par le nord au deuxième rang du dit township, par le sud à Honoré Boillard, par le sud-ouest à Joseph Castonguay, par le nord-est à la route Boillard—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All *oppositio afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed at my office in the town of Saint-Germain de Rimouski, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny. } CHARLES GUI-
No. 92. } MONT, merchant,
of the village of Montmagny; against ABRAHAM
TALBOT, farmer, of the township of Montmini, to
wit :

Two undivided arpents of land in front by forty arpents in depth, in a lot of land measuring four arpents in front by forty arpents in depth, situate in the parish of Saint-Gervais, in the first range, south of *Le Bras*; bounded on the north east and south west by Jean Baptiste Talbot, on the south by the second range, on the north by Damase Corriveau—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Gervais, on FRIDAY, the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 1st May, 1876. 2726
[First published, 6th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Montmagny. } THE CORPORATION
No. 686. } OF THE TOWNSHIP
SHIP OF MONTMINI; against ABRAHAM TAL-
BOT, of the said township, farmer, to wit :

Lots of land numbers one and two situate in the third range of township Montmini aforesaid, measuring eight acres in front by fifteen acres in depth; bounded on the north by the second range of the said township, on the south by Honoré Boillard, on the south west by Joseph Castonguay, on the north east by the Boillard road—no buildings.

To be sold at the registry office for the county

du comté de Montmagny, au palais de justice, dans le village de Montmagny, JEUDI, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 1er mai 1876. 2723 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

of Montmagny, at the court house, in the village of Montmagny, on THURSDAY, the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 1st May, 1876. 2724
[First published, 6th May, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } **A**NDREW B. STEWART,
No. 303. } Demandeur; es-qualité,
contre RAPHAEL GOYER, Défendeur.

Deux emplacements contigus l'un à l'autre, étant les numéros six et sept de la subdivision du numéro cinquante (50), des plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, dans le district de Montréal, situés au village d'Hochelaga susdit, en la paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge—avec une maison en bois, lambrissée en brique, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 juillet 1876. 3929
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Iberville.

Montréal, à savoir: } **J**AMES MACDONALD,
No. 162. } Demandeur; contre
THOMAS ROCHE, Défendeur.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Constant, dans le district de Montréal, connue et désignée au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Constant, sous le numéro cent sept (107)—avec une maison en bois, granges et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 juillet 1876. 3931
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } **E**TIENNE DEMERS, De-
No. 873. } mandeur; contre CY-
PRIEN NARBONNE, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans la ville de Lon-

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **A**NDREW B. STEWART,
No. 303. } es-qualité, Plaintiff; against
RAPHAEL GOYER, Defendant.

Two contiguous lots, being numbers six and seven of the subdivision of number fifty (50), on the official plan and book of reference for the village of Hochelaga, in the district of Montreal, situate in the village of Hochelaga aforesaid, in the parish of La Nativité de la Sainte-Vierge—with a wooden house, faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th July, 1876. 3930
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Iberville.

Montreal, to wit: } **J**AMES MACDONALD,
No. 162. } Plaintiff; against THOMAS
ROCHE, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Constant, in the district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Constant, as number one hundred and seven (107)—with a wooden house, barn and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Constant, on the NINTH day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th July, 1876. 3932
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **E**TIENNE DEMERS, Plain-
No. 873. } tiff; against CYPRIEN
NARBONNE, Defendant.

1. An emplacement situate in the town of Lon-

gueuil, dit district, sur la rue Saint-Jean, contenant trente-six pieds de front sur cent douze pieds de profondeur; borné en front par la dite rue, en profondeur à Fabien Lavigneux, d'un côté au dit défendeur et de l'autre côté par Adolphe Narbonne—avec une maison en brique et autres bâtisses dessus construites; connu le dit emplacement comme étant partie du lot numéro deux cent cinquante-quatre (No. 254), du plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil.

2. Un emplacement situé dans la ville de Longueuil, sur la rue Saint-Jean, contenant soixante et douze pieds de front par cent douze pieds de profondeur; tenant devant à la dite rue Saint-Jean, en profondeur à Adolphe Narbonne, d'un côté à Camille Provost, et de l'autre côté à l'emplacement en premier lieu décrit—avec une maison en bois et autres dépendances; connu le dit emplacement comme faisant partie du lot numéro deux cent cinquante-deux (No. 252), du plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 4 juillet 1876.

[Première publication, 8 juillet, 1876.]

Shérif.

3933

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 2440. } L PRÊT ET CREDIT
FONCIER, Demandeur; contre THOMAS
JOHNSON, Défendeur.

Un lot de terre situé au village Saint-Augustin, portant le numéro dix-neuf cent soixante et seize (No. 1976), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Turgeon, en arrière par un nommé Perrault, d'un côté par John Honey, et de l'autre côté par un nommé Doré—avec une maison en bois à deux étages, devant être lambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 4 juillet 1876.

[Première publication, 8 juillet 1876.]

Shérif.

3935

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } WILLIAM W. STUART,
No. 1432. } Demandeur; contre
WILLIAM FOLEY, THOMAS FOLEY et CHAR-
LES FOLEY, Défendeurs.

Saisis comme appartenant aux dits défendeurs, chacun pour un quart indivis dans le lopin de terre et les bâtisses suivantes, savoir :

Un lot de terre situé dans la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Laurent, connu et désigné sur le livre de renvoi, et plan officiel du cadastre pour le quartier Saint-Laurent, faits pour les fins d'enregistrement, sous le numéro cinq cent vingt-quatre (524); le dit lot étant de forme irrégulière et contenant huit mille vingt-deux pieds en superficie; borné en front à la rue Lagauchetière, d'un côté au numéro cinq cent vingt-trois (523), de l'autre côté au numéro cinq cent vingt-cinq (525), en arrière au numéro cinq cent vingt-deux (522), sur les dits plan et livre de renvoi officiels—avec une maison en brique à deux étages et autres bâtisses sus-érigées.

gueuil, district aforesaid, on Saint Jean street, measuring thirty six feet in front by one hundred and twelve feet in depth; bounded in front by the said street, in rear by Fabien Lavigneux, on one side by the said defendant, and on the other side by Adolphe Narbonne—with a brick house and outbuildings thereon erected; said emplacement being known as part of lot number two hundred and fifty four (No. 254), on the official plan and book of reference for the village of Longueuil.

2. An emplacement situate in the town of Longueuil, on Saint Jean street, measuring seventy two feet in front by one hundred and twelve feet in depth; bounded in front by Saint Jean street aforesaid, in rear by Adolphe Narbonne, on one side by Camille Provost, and on the other side by the lot firstly hereinabove described—with a wooden house and other dependencies; said emplacement being known as forming part of lot number two hundred and fifty two (No. 252), on the official plan and book of reference for the village of Longueuil.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 4th July, 1876.

[First published, 8th July, 1876.]

Sheriff.

3934

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 2440. } COMPANY, Plaintiff;
against THOMAS JOHNSON, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint-Augustin, being number nineteen hundred and seventy six (No. 1976), on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal, measuring forty feet in front by ninety feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Turgeon street, in rear by one Perrault, on one side by John Honey, and on the other side by one Doré—with a two storey wooden house to be faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of NOVEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 4th July, 1876.

[First published, 8th July, 1876.]

Sheriff.

3936

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } WILLIAM W. STUART,
No. 1432. } Plaintiff; against WIL-
LIAM FOLEY, THOMAS FOLEY and CHARLES
FOLEY, Defendants.

Seized as belonging to the said defendants, each for one undivided fourth in the following lot of land and premises, to wit :

A lot of land situate in the city of Montreal, in Saint Lawrence ward, known and described on the book of reference and official plan of the cadastre of Saint Lawrence ward, compiled for registration purposes, as number five hundred and twenty four (624); said lot being of irregular outline, and containing eight thousand and twenty two feet in extent; bounded in front by Lagauchetière street, on one side by number five hundred and twenty three (523), on the other side by number five hundred and twenty five (525), in rear by number five hundred and twenty two (522); on the said plan and official book of reference—with a two story brick house and other buildings thereon erected.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 2 mai 1876. 2739 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **YRILLE RENAUD et al.,**
No. 946. } Demandeurs; contre
DAME ADELE BOUTILLER, Défenderesse.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, faisant front sur le chemin Papineau, et étant désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, comme faisant partie du lot numéro onze cent trente-sept (1137), contenant trente-six pieds de largeur, par cent cinquante-sept pieds de profondeur, avec le privilège d'un passage mitoyen qui borne le dit emplacement du côté nord—avec une maison en bois et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mai 1876. 3049 2
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **NARCISSE QUINTAL**
No. 2626. } Arcis, Demandeurs ;
contre les terres et tenements de **JOSEPH PAULET, Défendeur.**

Un lot de terre sis et situé en la ville et paroisse de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, dans le district de Montréal, étant de forme irrégulière, contenant une superficie d'environ sept mille cinq cent pieds, connu et désigné comme lot numéro mille six cent trente huit (1638), au plan et livre de renvoi officiels de la dite ville et dite paroisse de Saint-Henri—avec une maison en brique à un étage et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mai 1876. 3047 2
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

District des Trois-Rivières.

Montréal, à savoir : } **LA BANQUE DE QUEBEC,**
No. 397. } Demanderesse ; contre
HARDOIN LIONAIS, es-qualité, et al., Défendeurs.

Comme appartenant à Hardoïn Lionais, en sa dite qualité, un des dits défendeurs :

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité et paroisse de Montréal, étant le numéro un, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour les fins d'enregistrement du dit quartier Saint-Louis ; borné du côté nord-ouest par la rue Craig, au sud-ouest par la rue Gosford, au sud-est par la rue Saint-Louis, et au nord-est par le numéro deux des dits plan et livre de renvoi officiels—avec trois maisons en bois et une autre maison en brique et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at the hour of HALF-PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 2nd May, 1876. 2740
[First published, 6th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **YRILLE RENAUD et al.,**
No. 946. } Plaintiffs ; against **DAME ADELE BOUTILLER, Defendant.**

An emplacement situated in the city of Montreal, in the district of Montreal, fronting on the Papineau road, known and described as part of lot number eleven hundred and thirty seven (1137), on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward of the said city of Montreal, measuring thirty six feet in width by one hundred and fifty seven feet in depth, with the privilege of a common passage bounding the said emplacement on the north—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th May, 1876. 3050
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **NARCISSE QUINTAL**
No. 2626. } et al., Plaintiffs ; against
the lands and tenements of **JOSEPH PAULET, Defendant.**

A lot of land situate and being in the town and parish of Saint Henri, county of Hochelaga, in the district of Montreal, being of irregular outline, containing about seven thousand five hundred feet in superficial extent, and known and described on the official plan and book of reference for the municipality of the said town and parish of Saint Henri, as number one thousand six hundred and thirty eight (1638)—with a one story brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th May, 1876. 3048
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Three Rivers.

Montreal, to wit : } **THE QUEBEC BANK,**
No. 397. } Plaintiffs ; against **HARDOIN LIONAIS, es-qualité, and others, Defendants.**

As belonging to Hardoïn Lionais, in his said quality, one of the said defendants :

A lot of land situate and being in Saint Louis ward, of the city and parish of Montreal, being number one on the official plan and book of reference, prepared for registration purposes of Saint Louis ward aforesaid ; bounded on the north west side by Craig street, on the south west by Gosford street, south east by Saint Louis street, and north east by number two on the said official plan and book of reference—with three wooden houses and another house of brick and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon. Said

mid. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, 2735 2
Montréal, 2 mai 1876.
[Première publication, 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **G**REGOIRE BLEAU, De-
No. 260. } mandeur ; contre JEAN-
BAPTISTE PARENT, Défendeur.

Deux lots de terre sis et situés au village Saint-Gabriel, en la paroisse Saint-Gabriel, faisant ci-devant partie de la paroisse de Saint-Henri, dans le district de Montréal, faisant front sur la rue du Grand Tronc, étant connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, village Saint-Augustin, sous les numéros deux mille six cent trente-sept (2637) et deux mille six cent trente-huit (2638)—avec deux maisons en bois et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, 2737 2
Montréal, 2 mai 1876.
[Première publication, 6 mai 1876.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Papineauville.

Canada, } **E**MILE QUESNEL, de la
Province de Québec, } paroisse de Saint-An-
District d'Outaouais, } dre Avellin, dans les comté
No. 361. } et district d'Outaouais,
écuyer, marchand, Demandeur ; contre les terres et tenements de JEAN-BAPTISTE DEMERS, du canton de Suffolk, comté et district susdits, cultivateur, Défendeur ; et Mtre. Joseph T. St. Julien, avocat du demandeur, demandeur sur distraction de frais, à savoir :

Une certaine terre sise et située dans le canton de Suffolk, dit comté d'Outaouais, composée de la moitié est du lot numéro cinq (5), et de la moitié ouest du lot numéro six (6) du rang B, dans le dit canton de Suffolk, les dites moitiés se joignant l'une à l'autre ; la dite ferme bornée à un bout par les terres du rang A, et à l'autre par les terres du rang numéro un, du dit canton, d'un côté par Michel Major, et de l'autre côté par Cyprien Laflamme—avec une maison en bois et une grange dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du registrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le QUATRIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE

writ returnable the twelfth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, 2736
Montreal, 2nd May, 1876.
[First published, 6th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **G**REGOIRE BLEAU, Plain-
No. 260. } tiff ; against JEAN BAP-
TISTE PARENT, Defendant.

Two lots of land situate in the village of Saint Gabriel, in the parish of Saint Gabriel, heretofore forming part of the parish of Saint Henri, in the district of Montreal, fronting on Grand Trunk street, being known and described on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal, village of Saint Augustin, as numbers two thousand six hundred and thirty seven (2637) and two thousand six hundred and thirty eight (2638)—with two wooden houses and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, 2738
Montreal, 2nd May, 1876.
[First published, 6th May, 1876.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Papineauville.

Canada, } **E**MILE QUESNEL, of
Province of Québec, } the parish of Saint
District of Ottawa, } André Avellin, in the said
No. 361. } county and district of Otta-
wa, esquire, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of JEAN-BAPTISTE DEMERS, of the township of Suffolk, county and district aforesaid, farmer, Defendant ; and Mtre. Joseph T. St. Julien, attorney for plaintiff, plaintiff sur distraction de frais, to wit :

A certain farm lying and situate in the said township of Suffolk, said county of Ottawa, composed of the east half or moiety of lot number five (5), and of the west half or moiety of lot number six (6) of range B, in said township of Suffolk, said halves joining one another ; said farm bounded at one end by the lands of range A, and at the other by the lands of range number one, of said township, on one side by Michel Major, and on the other side by Cyprien Laflamme—with a wooden house and barn thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the FOURTH day of AUGUST next, at ELEVEN of

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'août 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 27 mars 1876. 1987 3
[Première publication, 1er avril 1876.]

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, } **LA COMPAGNIE DE**
District d'Outaouais, } **LE DEPOT ET DE PRÊT**
à savoir : No. 578. } **DU CANADA**, une corporation constituée en loi par acte public du parlement, ayant son principal bureau d'affaires pour la province de Québec, dans la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de PIERRE POULIN, ci-devant de Hull, dans le comté d'Outaouais, et maintenant de la cité d'Outaouais, dans la province d'Ontario, propriétaire, Défendeur, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans le village (maintenant cité) de Hull, étant partie du bloc quatre, dans le village d'en haut (upper village) de Hull, dans le comté d'Outaouais, mesurant en largeur cent trente-cinq pieds sur le front et cent quatre-vingt-seize pieds sur le derrière par deux cent soixante et six pieds de profondeur; borné en devant par la rue principale (main), en arrière par la rue Albert, du côté est par la rue du Lac (Lake,) et du côté ouest (laquelle est tirée à angles droits avec le devant et le derrière) par une ruelle de neuf pieds de largeur—avec un bloc de bâtisses construites en pierre et couvertes en métal, divisées en neuf boutiques et demeures et ailes pour cuisines et autres bâtisses en bois dessus érigées.

2. Un lot de terre situé dans le village (maintenant cité) de Hull, étant partie du bloc quatre du village d'en haut (upper) de Hull, dans le comté d'Outaouais, de forme irrégulière, contenant en largeur soixante et un pieds sur le devant et cent-cinquante pieds sur le derrière par quatre-vingt-deux pieds de profondeur; borné en devant par une ruelle de neuf pieds de largeur, courant à angles droits de la rue principale (main), tracée et destinée par le dit Pierre Poulin pour l'usage du dit lot, en arrière par la propriété de Philemon Wright, au côté nord la ligne duquel est à angles droits avec les lignes de devant et de derrière par la propriété que Godfroi Latreille tient sous bail du dit Philemon Wright, et du côté sud en partie par Edouard Mousseau, et en partie par Jean-Baptiste Dorion—avec une maison en pierre divisée en trois logements et ailes pour cuisines en bois par derrière.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de septembre 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 1er mai 1876. 2747 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of August, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 27 March, 1876. 1988
[First published, 1st April, 1876.]

FIERI FACIAS.

From the Superior Court—Montreal.

Province of Quebec, } **THE TRUST AND LOAN**
District of Ottawa, } **COMPANY OF CANA-**
to wit : No. 578. } **DA**, a corporation legally constituted by public act of parliament, having its principal place of business for the province of Quebec in the city of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of PIERRE POULIN, heretofore of Hull, in the county of Ottawa, and now of the city of Ottawa, in the province of Ontario, proprietor, Defendant, to wit :

1. A lot of land situate in the village (now city) of Hull, being part of block four, in the upper village of Hull, in the county of Ottawa, measuring in width one hundred and thirty five feet in front and one hundred and ninety six feet in rear, by two hundred and sixty six feet in depth; bounded in front by main street, in rear by Albert street, on the east side by Lake street, and on the west side (which line is drawn at right angles with the front and rear) by a lane of nine feet in width—with a block of buildings built of stone and covered with metal, divided into nine shops and dwellings and kitchen wings, and outbuildings built of wood thereon erected.

2. A lot of land situate in the village (now city) of Hull, being part of block four of the upper village of Hull, in the county of Ottawa, of irregular figure, containing in width sixty one feet in front and one hundred and fifty feet in rear, by eighty two feet in depth; bounded in front by a lane of nine feet in width, running at right angles from main street, laid out and destined by the said Pierre Poulin for the use of the said lot, in rear by the property of Philemon Wright, on the north side of which the line is at right angles with the front and rear line, by the property leased by Godfroi Latreille from the said Philemon Wright, and on the south side partly by Edouard Mousseau, and partly by Jean-Baptiste Dorion—with a stone dwelling house divided into three tenements and kitchen wings built of wood in rear.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the NINTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of September, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 1st May, 1876. 2748
[First published, 6th May, 1876.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } HENRY McBLAIN, de la
No. 451. } Cité de Québec, marchand ; contre EDWARD JOHN CHARLTON, demeurant à Montréal, savoir :

Un lot de terre situé en la cité de Québec, quartier Champlain, sur le côté sud de la rue Champlain, mesurant vingt-trois pieds de front sur deux cent quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, ou environ ; borné par devant vers le nord-ouest par la dite rue Champlain, en arrière vers le sud-est à la ligne des Commissaires du Havre de Québec, d'un côté vers le nord-est à William Wall ou représentant, et de l'autre côté vers le sud-ouest à John Hearn, écuyer—avec ensemble une maison en brique à deux étages, hangard et quai, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2403), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 3 juillet 1876. Shérif.
[Première publication, 8 juillet 1876.] 3937

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } LOUIS JULES BELANGER,
No. 1291. } de la cité de Québec, écuyer, avocat ; contre FRANÇOIS NAZAIRE LANGLOIS, de l'Ancienne Lorrette, hotelier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Anselme, mesurant vingt-huit pieds et six pouces de front sur cinquante-huit pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'ouest à la dite rue Saint-Anselme, en arrière vers l'est à François Langlois dit Traversy, d'un côté vers le nord à Louis Durand, et de l'autre côté vers le sud à Edouard Mador ou représentant—avec maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 142), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 28 juin, 1876. Shérif.
[Première publication, 8 juillet 1876.] 3939

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE
No. 107. } LA CITÉ DE QUÉBEC, contre DOMINIQUE DASYLVA, de la cité de Québec, menuisier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Reine, mesurant quarante-trois pieds de front sur soixante et cinq pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue de la Reine, en arrière vers le nord partie par Téléphore Gagnon et partie par Jean Cloutier, d'un côté vers l'est à John Hearn, écuyer, représentant Sébastien Debien, de l'autre côté vers l'ouest à François Bedard—avec un hangard dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le lot (No. 272), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de

6

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Quebec to wit : } HENRY McBLAIN, of the
No. 451. } City of Quebec, merchant ; against EDOUARD JOHN CHARLTON, residing at Montreal to wit :

A lot of land situate in the city of Quebec, Champlain ward, on the south side of Champlain street, measuring twenty three feet in front by two hundred and ninety five feet in depth, or thereabouts ; bounded in front to the north west by Champlain street aforesaid, in rear to the south east by the Quebec Harbour Commissioners line, on one side to the north east by William Wall or representative, and on the other side to the south west by John Hearn, esquire,—with a two storey brick house, hangard and wharf, circumstances and dependencies. This lot being (No. 2403), given upon the plan for Champlain ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 3rd July, 1876. Sheriff.
[First published, 8th July, 1876.] 3938

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } LOUIS JULES BELANGER,
No. 1291. } of the city of Quebec, esquire, advocate ; against FRANÇOIS NAZAIRE LANGLOIS, of Ancienne Lorrette, hotel keeper, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Saint Anselme street, measuring twenty eight feet six inches in front by fifty eight feet six inches in depth, more or less ; bounded in front to the west by Saint Anselme street aforesaid, in rear to the east by François Langlois dit Traversy, on one side to the north by Louis Durand, and on the other side to the south by Edouard Mador or representatives—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 142), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 28th June, 1876. Sheriff.
[First published, 8th July, 1876.] 3940

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 107. } THE CITY OF QUEBEC ; against DOMINIQUE DASYLVA, of the city of Quebec, joiner, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Queen street, measuring forty three feet in front by sixty five feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Queen street aforesaid, in rear to the north partly by Téléphore Gagnon and partly by Jean Cloutier, on one side to the east by John Hearn, esquire, representing Sébastien Debien, and on the other side to the west by François Bedard—with a hangard thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 272), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec,

Québec, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de novembre prochain.

Québec, 1er juillet 1876. **C. ALLEYN,** Sherif.
[Première publication, 8 juillet 1876.] 3941

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **PIERRE MACKAY** et **HU-**
No. 1684. } **BERT EDOUARD AD-**
JUTOR TURCOTTE, tous deux de Québec, procureurs, avocats, comme tels, pratiquant en société sous le nom de Mackay & Turcotte; contre **ÉMILIE DUMONTIER**, du village de Bienville, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage à Antoine Godbout, du dit village de Bienville, et le dit Antoine Godbout mis en cause pour l'assister, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé dans le village de Bienville, sur la rue Bienville, côté sud, de forme triangulaire, ayant, le dit emplacement en front, neuf perches et cinq pieds de largeur, en profondeur huit perches et neuf pieds et demi, la longueur de l'hypoténuse étant de neuf perches et six pieds, formant en tout trente-six perches et quatre-vingt-dix-neuf pieds et demi en superficie, le tout plus ou moins, et sans garantie de mesure précise; et borné le dit emplacement par devant au nord à la dite rue, au nord-est et au sud-est aux héritiers Joseph Bégin, et au sud-ouest à Jean Samson et Joseph Samson. A distraire, cependant, sur la partie sud-ouest du dit emplacement un chemin de douze pieds de large sur la profondeur du dit emplacement, tel que le tout est décrit et détaillé dans le procès-verbal fait et dressé par H. H. Robertson, arpenteur, le onze décembre mil huit cent soixante et onze—avec la maison en bois à trois étages, lambrissée en briques et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. A distraire, cependant, un emplacement en la possession d'Eusèbe Beaulieu, de forme triangulaire, contenant seize pieds de front sur la dite rue Bienville, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur du côté sud-ouest, mesure anglaise, et se terminant en pointe du côté nord-est; borné en front vers le nord à la dite rue Bienville, et en arrière au nord-est à la veuve Joseph Bégin, et de l'autre côté au sud-ouest à la dite défenderesse—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seiziesme jour de septembre prochain.

Québec, 28 avril 1876. **C. ALLEYN,** Sherif.
[Première publication, 6 mai 1876.] 2717 2

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **ANDRE BOURGET**, du
No. 340. } village de Lauzon, marchand; contre **CHARLES BONNEAU**, ci-devant de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, maintenant d'endroits inconnus, journalier, à savoir :

Un lot ou circuit de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph, Pointe-Lévis, premier rang sur le front du chemin public, contenant quarante-cinq pieds de front sur soixante-six pieds de profondeur; borné vers le nord-est à Edouard Mercier ou représentants, et vers le sud et sud-ouest au bailleur François Bourassa ou représentant, vers le nord au chemin public—avec une maison et hangar en bois dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis, le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE prochain à ONZE heures et DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le deuxiesme jour d'octobre prochain.

Québec, 2 mai 1876. **C. ALLEYN,** Sherif.
[Première publication, 6 mai 1876.] 2719 2

on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of November next.

Quebec, 1st July, 1876. **C. ALLEYN,** Sheriff.
[First published, 8th July, 1876.] 3942

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **PIERRE MACKAY** and **HU-**
No. 1684. } **BERT EDOUARD ADJUTOR TURCOTTE**, both of Quebec, attorneys and advocates, and practising as such in partnership under the firm of MacKay & Turcotte; against **EMILIE DUMONTIER**, of the village of Bienville, wife separated as to property by marriage contract of Antoine Godbout, of the said village of Bienville, and the said Antoine Godbout, a party hereunto for the purpose of assisting her, to wit :

A lot of land situate in the village of Bienville, on the south side of Bienville street, of triangular shape, said lot measuring in front nine perches and five feet in width, in depth eight perches and nine feet and a half, the hypotenuse measuring nine perches and six feet, making in all thirty six perches and ninety nine feet and a half in extent, the whole more or less, and without warranty as to precise measurement; said lot being bounded in front to the north by the said street, on the north east and south east by the heirs of Joseph Bégin, and south west by Jean Samson and Joseph Samson. Reserving from the south west part of the said lot a road twelve feet wide by the depth of the said lot, such as the whole is described and set forth in the minutes of survey made and prepared by H. H. Robertson, surveyor, on the eleven day of December, one thousand eight hundred and seventy one—with the three story wooden house, faced with brick, and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Saving and excepting the lot in the possession of Eusèbe Beaulieu, which is of triangular shape and measures sixteen feet in front on Bienville street aforesaid, by ninety feet in depth on the south west side, english measure, and narrowing to a point on the north east side; bounded in front to the north by Bienville street aforesaid, in rear and to the north east by Mrs. widow Joseph Bégin, and on the other side to the south west by the said defendant, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Notre Dame de la Victoire, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of September next.

Quebec, 28th April, 1876. **C. ALLEYN,** Sheriff.
[First published, 6th May, 1876.] 2718

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } **ANDRE BOURGET**, of the
No. 340. } village of Lauzon, merchant; against **CHARLES BONNEAU**, heretofore of the parish of Saint Joseph de Lévis, and now of parts unknown, laborer, to wit :

A lot or circuit of land situate in the parish of Saint Joseph Point Lévis, in the first range fronting on the main road, measuring forty five feet in front by sixty six feet in depth; bounded on the north east by Edouard Mercier or representatives, on the south and south west by the seller (bailleur) François Bourassa or representatives, on the north by the main road—with a house and wooden hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parish church door of the parish of Saint Joseph de Lévis, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at HALF-PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

Quebec, 2nd May, 1876. **C. ALLEYN,** Sheriff.
[First published, 6th May, 1876.] 2720

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ISRAEL MARTEL, cultivateur et commerçant, de la paroisse de Saint-Joachim, concession Saint-Tite, comté de Montmorency ; contre FRANÇOIS-XAVIER LEBLOND, cultivateur, du même lieu, à savoir :

1. Une terre située en la concession Saint-Tite des Caps, en la paroisse de Saint-Joachim, maintenant paroisse de Saint-Tite des Caps, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée par devant au sud aux messieurs du Séminaire de Québec, et par derrière au nord à la rivière Lombrette, au nord-est à François Leroux, et au sud-ouest au dit François X. Leblond.—sans bâtisses, mais avec circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située au même lieu que celle ci-dessus décrite, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord à la rivière Lombrette, au sud au bout de la dite profondeur, joignant au nord-est à Joseph Turcotte, et au sud-ouest à Pierre Leclerc—avec ensemble une grange sus-érigée, circonstances et dépendances.

3. La juste moitié indivise d'une terre située encore au même lieu, et contenant un arpent et demi de front sur environ trente arpents de profondeur ; bornée au sud par le chemin royal, au nord par le Séminaire de Québec, au nord-est par Israël Martel, et au sud-ouest par Abraham Filion, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Tite des Caps, le HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième (31) jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Shérif
1963 3

Québec, 27 mars 1876.
[Première publication, 1er avril 1876.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } DAME VICTOIRE FRADET, de la paroisse de Beauport, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Pierre Dumontier, rentier, du même lieu, le dit Pierre Dumontier pour assister sa dite épouse, et autres ; contre GODEFROY BOISVERT, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Croix, et entre les mains de Jean-Baptiste Bureau, de la cité de Québec, huissier audencier, curateur au délaissement fait par le défendeur, à savoir :

Un emplacement d'un demi arpent de front sur deux arpents de profondeur, situé au premier rang des terres de la paroisse de Saint-Antoine ; borné au nord et au sud à Léon Noel ou ses représentants, au nord-est au dit Léon Noel, Olivier Desrocher, Cyrille Rousseau et Firmin Lambert ou leurs représentants—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Antoine, le HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Shérif
1961 3
Québec, 27 mars 1876.
[Première publication, 1er avril 1876.]

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ISRAEL MARTEL, farmer and trader, of the parish of Saint Joachim, concession Saint Tite, county of Montmorency ; against FRANÇOIS-XAVIER LEBLOND, farmer, of the same place, to wit :

1. A land situate in the Saint Tite des Caps concession, in the parish of Saint Joachim, now parish of Saint Tite des Caps, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front to the south by *Les messieurs du Séminaire de Québec*, in rear to the north by the river Lombrette, on the north east by François Leroux, on the south west by the said François X. Leblond—no buildings, but with the circumstances and dependencies.

2. Another land situate at the same place as the one hereinabove described, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north by the river Lombrette, on the south by the end of the said depth, on the north east by Joseph Turcotte, and on the south west by Pierre Leclerc—together with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

3. The undivided exact half of a land situate at the same place, measuring one arpent and a half in front by about thirty arpents in depth ; bounded on the south by the Queen's road, north by *Le Séminaire de Québec*, north east by Israel Martel, and south west by Abraham Filion—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint Tite des Caps, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of August next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
1964
Québec, 27th March, 1876.
[First published, 1st April, 1876.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } DAME VICTOIRE FRADET, of the parish of Beauport, wife separated as to property by her marriage contract of Pierre Dumontier, rentier, of the same place, and the said Pierre Dumontier to assist his said wife, and others ; against GODEFROY BOISVERT, farmer, of the parish of Sainte-Croix, and Jean-Baptiste Bureau, of the city of Québec, officer of the court, curator to the surrender made by the defendant, to wit :

A lot measuring one half arpent in front by two arpents in depth, situate in the first range of lands in the parish of Saint-Antoine ; bounded on the north and south by Léon Noel or his representatives, north east by the said Léon Noel, Olivier Desrocher, Cyrille Rousseau and Firmin Lambert or their representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint Antoine, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of August next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
1962
Québec, 27th March, 1876.
[First published, 1st April, 1876.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil-procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known

par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } CYRILLE MONGEON, De-
No. 10275. } mandeur ; contre JOSEPH
HÉBERT, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie Deguire, dans le deuxième rang, de trois arpents ou environ de front sur vingt arpents ou environ de profondeur ; tenant devant au chemin du onzième rang, en profondeur à la Rivière aux Vaches, d'un côté au nord à Bazile Forcier, d'autre côté au sud à la ligne de la seigneurie Deguire et du township d'Upton—avec une maison, une grange et autres bâties y érigées.

2. Une terre située dans la dite paroisse de Saint-Pie Deguire, dans le onzième rang, de six arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de front du dit onzième rang, par derrière aux terres du douzième rang, d'un côté au nord à Elizabeth Hébert, d'autre côté au sud à Henry Lessard—sans bâties.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie Deguire, le DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois de novembre prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 5 juillet 1876. 3959
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

Sorel, à savoir : } GEORGE BABY, écuyer, De-
No. 874. } mandeur ; contre PETER
CHARLES LOEDEL, écuyer, en sa qualité de tuteur aux biens des enfants mineurs de feu Charles Barthélemy Gaspard T. T. de Lanaudière, Défendeur.

Les trois-quarts indivis de la Grande Ile de Lavaltrie, dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis l'église de Lavaltrie, en la paroisse de Lavaltrie, dans le district de Richelieu.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 2 mai 1876. 2789 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } MOSES E. HART, écuyer,
No. 1649. } Demandeur ; contre AN-
TOINE TESSIER, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, étant le numéro quarante-neuf, de la concession sud-ouest de la côte Saint-Michel, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin de la dite concession, en profondeur par la ligne seigneuriale, du côté nord-ouest par François Precourt ou représentants, et du côté sud-est par Jean-Baptiste Morin ou représentants—avec circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE

according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } CYRILLE MONGEON, Plaintiff ;
No. 10275. } against JOSEPH HEBERT,
Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint Pie Deguire, in the second range, of three arpents or thereabouts in front by twenty arpents in depth, or thereabouts ; bounded in front by the eleventh range road, in rear by River aux Vaches, on one side to the north by Bazile Forcier, on the other side to the south by the line of the Deguire seignior and township Upton—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the said parish of Saint Pie Deguire, in the eleventh range, of six arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front road of the said eleventh range, in rear by the lands of the twelfth range, on one side to the north by Elizabeth Hébert, and on the other side to the south by Henry Lessard—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie Deguire, on the TENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of November next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 5th July, 1876. 3960
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

Sorel, to wit : } GEORGE BABY, esquire,
No. 874. } Plaintiff ; against PETER
CHARLES LOEDEL, esquire, in his quality of tutor to the minor children of the late Charles Barthélemy Gaspard, T. T. de Lanaudière, Defendant.

The undivided three quarters of La Grande Ile de Lavaltrie, in the river Saint Lawrence, facing the church of Lavaltrie, in the parish of Lavaltrie, in the district of Richelieu.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, on the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the ninth day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 2nd May, 1876. 2790
[First published, 6th May, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } MOSES E. HART, esquire,
No. 1649. } Plaintiff ; against ANTOINE
TESSIER, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Zéphirin de Courval, being number forty nine of the concession south west of the côte Saint-Michel, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the seigniorial line, on the north west side by François Precourt or representatives, and on the south east by Jean Baptiste Morin or representatives—with the appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 2 mai 1876. 2791 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 2nd May, 1876. 2792
[First published, 6th May, 1876.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } JOSEPH A. ARCHAM-
No. 600. } BAULT, of the town
écuyer, syndic officiel, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, en sa qualité de syndic, dûment nommé à la succession et faillie de Guillaume Lemieux, du canton de Compton, dans le dit district, commerçant et propriétaire de moulin, failli, Demandeur; contre ALFRED LAROCQUE, écuyer, du dit canton de Compton, Défendeur, à savoir :

1. Toutes ces étendues de terre sises et situées dans le dit canton de Compton, faisant partie du lot numéro vingt-trois dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Compton, dans le village de Waterville, telles que décrites dans un acte de vente de D. J. Perkins, à feu Samuel G. Smith, en date du trentième jour d'octobre mil huit cent soixante et sept, dûment enregistré, —avec tous les pouvoirs d'eau, privilèges de moulin, moulin à scier, moulin à farine et autres bâties sus-érigées, et contenant environ quatre acres de terre, plus ou moins; bornées vers le sud et l'est par la rivière, vers le nord par la terre de Thomas R. Paige, Anthony Wiggett, Archy Young, et la succession Spafford, et à l'ouest par la propriété du dit Thomas R. Paige.

2. La moitié ouest du lot numéro vingt-deux dans le dit deuxième rang de Compton, contenant cent acres de terre avec les améliorations sur icelle.

Pour être vendues au bureau du régistreur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 5 juillet 1876. 3957
[Première publication, 8 juillet, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } CHARLES BROOKS,
No. 227. } du canton d'Ascot,
dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements d'ALFRED STACEY, du canton de Eaton, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Ces étendues de terre sises et situées dans les cantons d'Ascot et Stoke, dans le dit district, décrites et connues comme

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } JOSEPH A. ARCHAM-
No. 600. } BAULT, of the town
of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, esquire, official assignee, in his quality of assignee, in due form of law named and appointed to the estate and effects of Guillaume Lemieux, of the township of Compton, in said district, trader and mill owner, an Insolvent, Plaintiff; against ALFRED LAROCQUE, of the said township of Compton, esquire, Defendant, to wit :

1. All those certain lots or parcels of land situate and being in the said township of Compton, being parts of the lot number twenty three in the second range of lots in the said township of Compton, (in the village of Waterville), as described in a certain deed of sale from D. J. Perkins, to the late Samuel G. Smith, dated the thirtieth day of October, eighteen hundred and sixty seven, duly registered—with all water power, mill privileges, saw mill, grist mill, and other buildings thereon, and containing about four acres of land, more or less; bounded towards the south and east by the river, towards the north by the land of Thomas R. Paige, Anthony Wiggett, Archy Young, and the Spafford estate, and on the west by the land of the said Thomas R. Paige.

2. The west half of the lot number twenty two in the said second range of Compton, containing one hundred acres of land with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the NINTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 5th July, 1876. 3958
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } CHARLES BROOKS, of
No. 227. } the township of Ascot,
in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of ALFRED STACEY, of the township of Eaton, in said district Defendant, to wit :

Those certain tracts or parcels of land situate and being in the township of Ascot and Stoke, in the said district, described and known, as

Premièrement.—Partie du lot numéro vingt-huit dans le premier rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot, contenant environ seize acres de terre, plus ou moins, et

Deuxièmement.—Partie du lot numéro vingt-huit dans le cinquième rang des lots situés dans le dit canton de Stoke, contenant quatorze acres de terre, plus ou moins, telle que décrite dans un acte et acquise par le dit Alfred Stacey de Lyman N. Sunbury, suivant le dit acte de vente en date du vingt-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante-neuf, exécuté devant Daniel Thomas, notaire, dûment enregistré—avec toutes les bâtisses, moulin, construits sur les dites étendues de terre, améliorations faites sur icelles, aussi machines, courroies et appareils appartenant au dit moulin, et autres circonstances et dépendances.

Troisièmement.—Cette étendue de terre située dans le canton de Eaton susdit, connue comme la moitié nord du quart nord-ouest du lot numéro vingt-trois, dans le onzième rang des lots situés dans le dit canton de Eaton, contenant vingt-cinq acres de terre, plus ou moins.

L'étendue de terre en premier lieu décrite, pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le SEIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. L'étendue de terre en deuxième lieu décrite, pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Et l'étendue de terre en troisième lieu décrite, pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, à Cookshire, dans le dit district, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 6 juillet 1876. 4019
[Première publication, 8 juillet 1876.]

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS
A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: HORACE STEWART,
No. 966.

Marchand, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre DANIEL AUSTIN, du dit canton de Stanstead, Défendeur, à savoir:

Premièrement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, bornée et décrite comme suit, à savoir: premièrement, commençant du côté ouest du chemin de la Reine qui conduit à l'embouchure du lac Memphremagog à Georgeville, au coin nord-est d'une petite partie du dit lot en premier lieu possédé par Levi Bigelow, comme auberge; de là le long de la ligne nord de la dite petite étendue de terre jusqu'au coin nord-ouest d'icelle; de là nord sur une ligne avec celle en arrière des dits lieux susmentionnés, quatre perches; de là est parallèle avec la dite ligne nord jusqu'au dit côté ouest du dit chemin; de là le long du dit côté ouest du dit chemin, quatre perches jusqu'au point de départ.

Deuxièmement.—Comme une autre partie du même lot numéro vingt-six, dans le dit deuxième rang de Stanstead, bornée et désignée comme suit: commençant du côté nord du chemin public qui conduit de la dite auberge du dit Levi Bigelow jusqu'au bord du lac au coin sud-ouest du lot de terre ci-devant possédé par le dit Levi Bigelow comme une auberge comme susdit; de là ouest dix-sept degrés nord, trois perches et deux chaînons jusqu'au lot à bâtir, maintenant possédé par Increase Bullock; de là nord dix-sept degrés est, huit perches jusqu'au coin nord-est du lot à bâtir

Firstly.—Part of the lot number twenty eight in the first range of lots in the said township of Ascot, containing about sixteen acres of land, more or less, and

Secondly.—Part of the lot number twenty eight in the fifth range of lots in the said township of Stoke, containing fourteen acres of land, more or less, as described in and acquired by the said Alfred Stacey from Lyman N. Sunbury, under the deed of sale and conveyance bearing date and executed before Daniel Thomas, Notary, on the twenty ninth day of November eighteen hundred and sixty nine, duly registered—together with the buildings, mill, and other improvements on the said tract or parcels of land erected and made, the machinery, belts and gearing, belonging to said mill, and the other appurtenances to said land belonging.

Thirdly.—That certain tract or parcels of land, situated in the township of Eaton aforesaid, known as the north half of the north west quarter of the lot number twenty three, in the eleventh range of lots in the said township of Eaton, containing twenty five acres of land, more or less.

The parcel of land firstly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the SIXTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The parcel of land secondly described, to be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the SEVENTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. And the parcel of land thirdly described, to be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at Cookshire, in said district, on the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 6th July, 1876. 4020
[First published, 8th July, 1876.]

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS
A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: HORACE STEWART,
No. 966.

Of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff; against DANIEL AUSTIN, of the said township of Stanstead, Defendant, to wit:

Firstly.—As part of the lot number twenty six, in the second range of lots in the said township of Stanstead, bounded and described as follows, to wit: first, beginning on the westerly side of the Queen's highway, leading from the outlet of Memphremagog Lake to Georgeville, at the north east corner of a small portion of said lot formerly owned by Levi Bigelow as a tavern stand; thence along the northwardly line of the said piece of land to the north west corner of the same; thence north on a line with that in the rear of the said above mentioned premises, four rods; thence eastwardly parallel with the said northwardly line to the said westwardly side of the said highway; thence along the said westwardly side of the said highway, four rods to the place of beginning.

Secondly.—As another piece of the same lot number twenty six, in the said second range of Stanstead, bounded and described as follows: beginning on the northwardly side of the highway leading from the said Levi Bigelow's tavern stand to the Lake Shore, at the south west corner of the plot of ground formerly owned by the said Levi Bigelow, as a tavern stand as aforesaid; thence west seventeen degrees north, three rods and two links to the building lot at present owned by Increase Bullock; thence north seventeen degrees east, eight rods to the north east corner of the last

en dernier lieu mentionné ; de là nord trente trois degrés est, douze perches et douze chainons ; de là est trente-deux degrés sud, cinq perches et sept chainons ; de là sud, trente-quatre degrés ouest, dix-neuf perches et neuf chainons jusqu'au point de départ, supposé contenir environ deux verges et douze perches carrées de terre, plus au moins.

Troisièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang de Stanstead, décrite comme suit : commençant à une pierre près du coin nord-ouest du magasin ci-devant occupé par Joshua Copp ; de là sud, trente-un degrés ouest, huit perches ; de là est, jusqu'à un poteau entre un hangar possédé par Increase Bullock et un hangar ci-devant possédé par le dit Joshua Copp ; de là ouest le long du côté sud du chemin de la Reine, cinq perches jusqu'au point de départ.

Quatrièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-quatre, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, contenant environ cinquante-huit acres et trente-quatre perches de terre à être distraits de la partie sud du dit lot numéro vingt-quatre, bornée comme suit : au nord par partie du dit lot occupé par un nommé Islip et un nommé Lille ou George W. Fogg ou leurs représentants, au sud par partie de la ligne sud du dit lot, à l'ouest par le chemin de la Reine, et à l'est par partie du dit lot numéro vingt-quatre, et étant la même partie décrite dans l'acte de vente d'icelle par Moses Welch Copp à Daniel Austin, daté et passé devant témoins le 7 juillet 1857, et dûment enregistré.

Cinquièmement.—Tout le résidu du lot numéro vingt-deux, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, lequel s'étend à l'est du chemin de la Reine qui conduit de Georgeville à Magoon's Point, ainsi appelé, après déduction faite des étendues suivantes d'icelui, savoir : trois acres ou environ—avec les moulins et privilèges de moulin ci-devant possédés par Isaac H. Merriman, vingt-six acres ou environ situés sur le côté sud du ruisseau du moulin, étant une étendue de terre vendue par Abraham Blake à John Perkins, le résidu susdit supposé contenir environ cent soixante-quatre acres de terre, plus ou moins.

Sixièmement.—Le lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, contenant deux cent soixante-quatre acres de terre, et l'allocation pour les chemins publics.

Septièmement.—L'extrémité est, trente acres en superficie du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang de Stanstead susdit—ensemble des bâtisses érigées sur les diverses étendues de terre et améliorations faites sur icelles.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures avant-midi, étant la dixième revente à la folle enchère, frais et charges de Daniel W. Austin, de Stanstead susdit, cultivateur, l'adjudicataire. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 24 juin, 1876.

Shérif.
3785 2

[Première publication, 1er juillet 1876.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

mentioned building lot ; thence north thirty three degrees east, twelve rods and twelve links ; thence east, thirty two degrees south, five rods and seven links ; thence south, thirty four degrees west, nineteen rods and nine links to the place of beginning, supposed to contain about two rods and twelve square perches of land, more or less.

Thirdly.—As part of lot number twenty six, in the second range of Stanstead, described as follows : beginning at a stone near the north west corner of the store formerly owned by Joshua Copp ; thence south, thirty one degrees west, eight rods ; thence eastwardly to a stake between a shed owned by Increase Bullock and a shed formerly owned by the said Joshua Copp ; thence westerly along the south side of the Queen's highway, five rods to the place of beginning.

Fourthly.—As part of lot number twenty four, in the second range of lots in the said township of Stanstead, containing about fifty eighth acres and thirty four perches of land to be taken off the south part of said lot number twenty four, bounded as follows : on the north by part of said lot held by one Islip and by one Lille or George W. Fogg, or their representatives, on the south by part of the south line of said lot, on the west by the Queen's highway, and on the east by part of said lot number twenty four, and being the same as described in the deed of sale thereof from Moses Welch Copp to Daniel Austin, dated and passed before witnesses, the 7th July, 1857, duly registered.

Fifthly.—All the rest, residue and remainder of lot number twenty two, in the second range of Stanstead aforesaid, which lies eastwardly of the Queen's highway, leading from Georgeville to Magoon's Point, so called, after deducting the parts or portion thereof following, to wit : three acres or thereabouts—with the mills and mill privilege formerly owned by Isaac H. Merriman twenty six acres or thereabouts, lying on the south side of the mill brook, being a certain piece sold by Abraham Blake to John Perkins, the residue aforesaid supposed to be about one hundred and sixty four acres of land, more or less.

Sixthly.—Lot number twenty three, in the second range of Stanstead aforesaid, containing two hundred and sixty four acres of land, and allowance for highways.

Seventhly.—The east end, thirty superficial acres of lot number twenty three, in the first range of Stanstead aforesaid—together with the buildings and improvements on the said several pieces or parcels of land erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district of Saint Francis, on the ELEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, being the tenth resale at the folle enchère, costs and charges of Daniel W. Austin, of Stanstead, aforesaid, farmer, the adjudicataire. The said writ returnable on the fifteenth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 24th June, 1876.

Sheriff.
3786

[First published, 1st July, 1876.]

Sheriff's Sales—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other

d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } **A** MABLE MICLETTE, MI-
No. 1804. } **A** CLETTE, De-
mandeur; contre GEORGE DUPUY, Défendeur,
à savoir:

Un emplacement situé en la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins; tenant en front au chemin de la Savanne, en profondeur et d'un côté à Joseph Lefrançois, et de l'autre côté à Joseph Larocque—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse Notre-Dame de Bonsecours, le VINGT ET UN SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-neuf septembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 16 mai 1876. 3027 2
[Première publication, 20 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } **L** A B A N Q U E
No. 1680. } **L** VILLE-MARIE,
corps politique et dûment incorporé pour faire le commerce de banque, et ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demanderesse; contre ROBERT G. LACKIE et NELSON GRAY, tous deux gentilhommes, d'Actonvale, Défendeurs, savoir:

Comme appartenant au dit Nelson Gray:

Un lot de terre situé sur le troisième rang du township d'Acton, étant le lot numéro trente, contenant deux cents acres de terre en superficie; tenant devant au deuxième rang, en profondeur au quatrième rang, à l'est au lot numéro vingt-neuf, et à l'ouest au lot numéro trente et un—sans bâties et partie défrichée.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le VINGT-DEUX SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 15 mai 1876. 3029 2
[Première publication, 20 mai 1876.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } **A** MABLE MICLETTE,
No. 1804. } Plaintiff; against
GEORGE DUPUY, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the parish of Notre Dame de Bonsecours, containing one half arpent in front by one arpent in depth, more or less; joining in front the road of the range La Savanne, in rear and on one side by Joseph Lefrançois, and on the other side by Joseph Larocque—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish of Notre Dame de Bonsecours, on the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty ninth September next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 16th May, 1876. 3028
[First published, 20th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } **L** A BANQUE VILLE
No. 1680. } **L** MARIE, a body politic duly incorporated to carry on banking business, and having its chief office in the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs; against ROBERT G. LACKIE and NELSON GRAY, both gentlemen, of Actonvale, Defendants, to wit:

As belonging to the said Nelson Gray:

A lot of land situate in the third range of the township of Acton, being lot number thirty, containing two hundred acres of land in superficies, joining in front the second range, in rear the fourth range, towards the east the lot number twenty nine, and towards the west the lot number thirty one—without buildings and partly cleared.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint-Liboire, on the TWENTY SECOND day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the sixteenth day of October next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 15th May, 1876. 3030
[First published, 20th May, 1876.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ,

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LOUIS JEAN-BAPTISTE BEAUCHEMIN, No. 494.

écuyer, médecin, de la paroisse Saint-Etienne, Demandeur ; contre EUCHARISTE BELLEMARE et MAXIME BELLEMARE, tous deux cultivateurs, de la dite paroisse Saint-Etienne, Défendeurs, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Etienne, dans le troisième rang, étant la moitié côté sud du lot numéro seize, de deux arpents et un quart de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; prenant son front au chemin du dit rang, et se terminant en profondeur au quatrième rang, joignant d'un côté au nord à Antoine Bellemare, et de l'autre côté au sud à Paul Rivard—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue en la cité de Trois-Rivières, au bureau du registraire du comté de Saint-Maurice, le DIXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de novembre prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 5 juillet 1876. 3961
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ONESIME BOURNI-VAL, No. 496.

de la paroisse de Saint-Barnabé, Demandeur ; contre LOUIS RIVARD BELLEFEUILLE, cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Barnabé, à la concession Saint-Joseph, du côté nord-est, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur : tenant en front au chemin du Roi, et se terminant en profondeur aux abouts, joignant d'un côté au sud à Honoré Lessard ou son représentant, et de l'autre côté au nord à Charles Diamond—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Barnabé, le TREIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 5 juillet 1876. 3963
[Première publication, 8 juillet 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } WILLIAM GEORGE McCONNEL, No. 194.

commerçant, de la ville de Berthier, dans le comté de Berthier, dans le district de Richelieu, Demandeur ; contre DIEUDONNÉ MAIGRET, écuyer, notaire, de la paroisse de Saint-Didace, dans le district de Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Un terrain ou emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de Saint-Didace, dans le district de Trois-Rivières, au sud de la rivière Maskinongé, contenant quatre-vingt-dix pieds de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir, à prendre par devant au chemin de front à aller en profondeur à la dite rivière Maskinongé ; borné en front au dit chemin, en profondeur à la dite rivière Maskinongé, et des deux côtés à Edmond Hamelin—avec deux maisons et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 2 mai 1876. 2729 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers to wit : } LOUIS JEAN BAPTISTE BEAUCHEMIN, No. 494.

esquire, physician, of the parish of Saint Etienne, Plaintiff ; against EUCHARISTE BELLEMARE and MAXIME BELLEMARE, both farmers, of the said parish of Saint Etienne, Defendants to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Etienne, in the third range, being the south half of lot number sixteen, of two arpents and one quarter in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the fourth range, on one side to the north by Antoine Bellemare, and on the other side to the south by Paul Rivard—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the city of Three Rivers, at the registry office for the county of Saint Maurice, on the TENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of November next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 5th July, 1876. 3962
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ONESIME BOURNI-VAL, No. 496.

of the parish of Saint Barnabé, Plaintiff ; against LOUIS RIVARD BELLEFEUILLE, farmer, of the said parish, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Barnabé, in the Saint Joseph concession, on the north east side, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the King's highway, in rear by the broken lots (*les abouts*), on one side to the south by Honoré Lessard or his representatives, and on the other side to the north by Charles Diamond—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Barnabé, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of December next.

SÈVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 5th July, 1876. 3964
[First published, 8th July, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } WILLIAM GEORGE McCONNEL, No. 194.

trader, of the town of Berthier, in the county of Berthier, in the district of Richelieu, Plaintiff ; against DIEUDONNÉ MAIGRET, esquire, notary, of the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, Defendant, to wit :

A lot situate in the village of the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, south of the river Maskinongé, measuring ninety feet in front by the whole of the depth there may be between the front road and the river Maskinongé aforesaid in rear : bounded in front by the said road, in rear by the said river Maskinongé, and on both sides by Edmond Hamelin—with two houses and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Didace, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 2nd May, 1876. 2730
[First published, 6th May, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } CHARLES VALEN-
No. 496. } TINE, marchand, de

la cité de Trois-Rivières, Demandeur ; contre
HYPOLITE LACROIX, cordonnier, de la paroisse
de Sainte-Genève de Batiscan, et JEAN LA-
CROIX, maçon, de la cité de Trois-Rivières, Défendeurs, solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit Jean Lacroix :

Un emplacement sis et situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue des Forges, d'environ trente-quatre pieds de front sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la dite rue des Forges, et se terminant en profondeur à Léon Grenier, joignant d'un côté au nord-ouest à la rue Saint-Olivier, et de l'autre côté au sud-est à Joseph Brunette—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro sept cent quatre-vingt-dix du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Trois-Rivières.

Pour être vendu en la cité de Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 2 mai 1876. 2731 2
[Première publication, 6 mai 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } CHARLES VALEN-
No. 496. } TINE, merchant, of

the city of Three Rivers, Plaintiff ; against HYPO-
LITE LACROIX, shoemaker, of the parish of
Sainte Geheviève de Batiscan, and JEAN LA-
CROIX, mason, of the city of Three Rivers, De-
fendants, jointly and severally, to wit :

As belonging to the said Jean Lacroix :

An emplacement situate and being in the city of Three Rivers, on Des Forges street, of about thirty four feet in front by ninety six feet in depth, more or less ; bounded in front by Des Forges street aforesaid, in rear by Léon Grenier, on one side to the north west by Saint Olivier street, and on the other side to the south east by Joseph Brunette—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The immovable hereinabove described is known and distinguished as number seven hundred and ninety, on the official plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 2nd May, 1876. 2732
[First published, 6th May, 1876.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Dion, senior, failli.

Un premier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour de juillet courant, après lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic. 3983
Québec, 7 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Hutcheson, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-quatrième jour de juillet, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. WALKER,
Syndic officiel. 3987
Québec, 6 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Célestin Gagné et Cie., d'Ottawa, Ontario, faillis.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, mercredi, le vingt-sixième jour de juillet courant, à onze heures a. m., pour considérer un acte de composition et de décharge en faveur de Célestin Gagné, le failli, portant avoir été signé par la majorité des créanciers, représentant au-dessus des trois-quarts en valeur. Suivant les termes du dit acte, le failli susdit offre de payer cinquante centins dans la piastre, payable quarante centins en quatre paiements égaux, par billets promissaires endossés à trois, six, neuf et douze mois, et dix centins par les billets du failli lui-même, payables à quinze mois.

Et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite le ou avant le vingt-sixième jour de juillet courant, je, syndic soussigné, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic. 4001
Montréal, 6 juillet 1876.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Dion, senior, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection, until the twenty fourth day of July instant, after which dividend will be paid.

J. AUGER,
Assignee. 3984
Quebec, 7th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Hutcheson, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection, until the twenty fourth day of July, after which dividend will be paid.

WM. WALKER,
Official assignee. 3988
Quebec, 6th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Célestin Gagné and Co., of Ottawa, Ontario, Insolvents.

The creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty sixth day of July instant, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge in favor of Célestin Gagné, the insolvent, purporting to have been signed by the majority of his creditors, representing over three fourths in value. By the terms of the deed, the said insolvent offers to pay fifty cents in the dollar, payable forty cents in four equal instalments, by promissory notes endorsed at three, six, nine and twelve months, and ten cents the insolvent's own notes, payable at fifteen months.

Should no objection be made to said deed of composition and discharge on or before the twenty sixth day of July instant, I, the undersigned assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee. 4002
Montreal, 6th July, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Charlebois et Alexandre Bazile Charlebois, tous deux de la cité de Montréal, marchands à commission, y faisant affaires sous la raison sociale de A. A. B. Charlebois, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le trente et unième jour de juillet 1876, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la faillite en général.

L. JOS LAJOIE,
Syndic.
3991

Montréal, 4 juillet 1876.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Marie Anne Céline Cinqmars, maintenant de la cité de Québec, marchande publique, veuve de feu Joseph Plante, en son vivant de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, failli.

La faillie ayant manqué à remplir les conditions de son acte de composition, le soussigné syndic dans cette affaire à repris possession de la succession, et une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, bâtisses du télégraphe, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet 1876, à deux heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en générale.

OWEN MURPHY,
Syndic.
4003

Québec, 7 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste LeBeau, de la paroisse de Saint-Laurent, district de Montréal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-quatrième jour de juillet, A. D. 1876, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
3995

Montréal, 6 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Allard, hôtelier et commerçant, du village de Coaticook, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sus-nommé sera tenue au bureau du soussigné, dans le dit village de Coaticook, mardi, le dix-huitième jour de juillet courant, à deux heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic.
4007

Coaticook, 3 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de "The Danville School Slate Company," faillie.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, jeudi, le vingt-septième jour de juillet courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir la résignation de l'inspecteur, pour en nommer un ou plusieurs à sa place et pour diriger le syndic dans la vente des biens.

EDWARD EVANS,
Syndic.
3999

Montréal, 6 juillet 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Antoine Charlebois and Alexandre Bazile Charlebois, both of the city of Montreal, general brokers and commission merchant, there doing business in co-partnership under the name or firm of A. A. B. Charlebois, Insolvents.

The insolvent have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the thirty first day of July, 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS LAJOIE,
Assignee.
3992

Montreal, 4th July, 1876.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Marie Anne Céline Cinqmars, now of the city of Quebec, trader, widow of the late Joseph Plante, in his lifetime of the parish of Saint Laurent, Island of Orleans, an Insolvent.

The insolvent having failed to carry out the conditions of her deed of composition, the undersigned assignee has resume possession of the estate, and a meeting of the creditors will be held at my office, telegraph buildings, Saint Peter street, Quebec, on Monday, the twenty fourth day of July 1876, at two o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

OWEN MURPHY,
Assignee.
4004

Quebec, 7th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Baptiste LeBeau, of the parish of Saint Laurent, district of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty fourth day of July, A. D. 1876, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
3996

Montreal, 6th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Allard, hotel-keeper and trader, of the village of Coaticook, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the said insolvent, will take place at the office of the undersigned, in the said village of Coaticook, on Tuesday, the eighteenth day of July instant, at two o'clock p. m., for the ordering of the affairs in general of the said estate.

H. C. H. CHAGNON,
Assignee.
4008

Coaticook, 3rd July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of "The Danville School Slate Company," Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty seventh day of July instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive the resignation of the inspector, to appoint one or more in his stead, and to instruct the assignee as to disposal of the estate.

EDWARD EVANS,
Assignee.
4000

Montreal, 6th July, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Olivier Rochette, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet courant, à deux heures p. m., pour recevoir l'acceptation ou le refus de telles soumissions qui peuvent être faites pour toute la succession ou partie d'icelle, ou décider sur icelles, pour autoriser la vente des biens en bloc, dans le cas qu'aucune soumission ne serait acceptée, et pour le règlement des affaires en général.

RICHARD H. WURTELE,

Syndic.
3985

Québec, 5 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Camille Barrette et Oscar Beauchamp, tous deux de la cité de Montréal, commerçants de marchandises sèches, y faisant affaires en société sous les nom et raison de Barrette & Beauchamp, commerçants, faillis.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-quatrième jour de juillet, A. D. 1876, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers des faillis susdits aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.
3989

Montréal, 4 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. H. Marceau et Cie., de Joliette, commerçants, faillis.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à lundi, le trente-unième jour de juillet 1876, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 juillet 1876.

3993

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Brunelle et Gélinas, commerçants, de la paroisse de Batiscan, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-cinquième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. B. O. DUMONT,

Syndic.
4005

Trois-Rivières, 6 juillet 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John S. McLachlan *et al.*, vs. Ozro Dustin, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

ISRAEL WOOD,

Syndic officiel.

Stanstead, 5 juillet 1876.

4015

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert Moore, fabricant de bouillire et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et en conséquence le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Stewart, Dupuy et Compagnie, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet prochain, A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,

Syndic officiel.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
No. 11, rue Saint-Sacrement,
Montréal, 30 juin 1876.

4013

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Rochette, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at my office, Saint Peter street, Quebec, on Monday, the twenty fourth day of July instant, at two o'clock p. m., to receive and decide upon the acceptance or refusal of such tenders as may be made for the estate or any portion thereof, to authorize the sale of the estate *en bloc*, in the event of none of the tenders being accepted, and for the general ordering of affairs.

RICHARD H. WURTELE,

Assignee.
3986

Quebec, 5th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Camille Barrette and Oscar Beauchamp, dry goods merchants, both of the city of Montreal, there doing business under the name or firm of Barrette & Beauchamp, traders, Insolvents.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty fourth day of July, A. D. 1876, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvents will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.
3990

Montreal, 4th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. H. Marceau and Co., of Joliette, traders, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Monday, the thirty first day of July 1876, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
No. 60, Saint James street.
Montreal, 6th July, 1876.

3994

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Brunelle and Gélinas, traders, of the parish of Batiscan, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection, until the twenty fifth day of July instant, after which dividend will be paid.

J. B. O. DUMONT,

Assignee.
4006

Three Rivers, 6th July, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John S. McLachlan *et al.*, vs. Ozro Dustin, Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause.

ISRAEL WOOD,

Official assignee.

Stanstead, 5th July, 1876.

4016

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert Moore, of the city and district of Montreal, boiler maker and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, in consequence of which the insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office Stewart, Dupuy and Company, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fourth day of July next, A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,

Official assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.
No. 11, Saint Sacrement street,
Montreal, 30th June, 1876.

4014

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacob Ollendorff, marchand de tabac, Montréal, failli.

Je, soussigné, William Rhind, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et de s'assembler à mon bureau, No. 58, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le vingt-sixième jour de juillet, à deux heures de l'après-midi, pour considérer l'offre faite par écrit par le failli à l'assemblée de ce jour d'une composition de dix centins dans la piastre, comptant, laquelle offre a été acceptée à la dite assemblée par la majorité requise en nombre et valeur des créanciers.

WILLIAM RHIND,
Syndic.

58, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 5 juillet, 1876.

4011

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Huston, de Stanford et Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au trente-unième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 7 juillet 1876.

4023

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND-
MENTS.

Dans l'affaire de "The Kendall Manufacturing Company," faillie.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet courant, à quatre heures de l'après-midi, pour considérer la garantie offerte par la Compagnie dite "The Kendall Manufacturing Company," pour sa composition et pour considérer et pour autoriser le transport ou la vente des effets de la compagnie à la compagnie ou aux membres de la compagnie ou à d'autres, de voir les comptes du syndic et de fixer ses honoraires ainsi que les honoraires des inspecteurs.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 6 juillet 1876.

3997.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James K. Urquhart, Charles E. Colson et Archibald R. Fraser, tous marchands-associés, des cité et district de Montréal, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Alex. Urquhart & Cie, faillis.

Je, soussigné, William Rhind, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et de s'assembler à mon bureau, No. 58, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le vingt-cinquième jour de juillet, à deux heures de l'après-midi, pour considérer l'offre par écrit, faite par James K. Urquhart, pour une composition avec leurs créanciers de dix-sept centins et demi dans la piastre, payable comme suit : sept centins et demi dans la piastre, comptant, cinq centins dans la piastre par son billet à 3 mois, et cinq centins dans la piastre par son billet à 6 mois, et la proposition d'une décharge des dits faillis, présentée et approuvée à une assemblée des créanciers, tenue le quatrième jour de juillet, et aussi pour adopter les mesures qui seront jugées nécessaires pour donner suite à la dite offre.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

Montréal, 6 juillet 1876.

4009

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacob Ollendorff, Tobacconist, Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, William Rhind, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, No. 58, Saint François Xavier street, Montreal, on Wednesday, the twenty sixth day of July, at two o'clock in the afternoon, to take into consideration to offer in writing made by the insolvent at to-days meeting for a composition of ten cents in the dollar, cash, which offer was accepted at said meeting by the requisite majority in number and value of the creditors.

WILLIAM RHIND,
Assignee.

58, Saint François Xavier street,
Montreal, 5th July, 1876.

4012

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Huston, of Stanford and Montreal, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared subject to objection until the thirty first day of July instant, after which dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 7th July 1876.

4024

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS THERETO.

In the matter of "The Kendall Manufacturing Company, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty fourth day of July instant, at four o'clock in the afternoon, to consider the security offered by the "Kendall Manufacturing Company", for their composition and to consider and authorize the transfer or sale of the effects of the company to the company or to individuals thereof or to others, to pass the assignees accounts, and to fix his remuneration and that of the inspectors.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 6th July 1876.

3998

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James K. Urquhart, Charles E. Colson and Archibald R. Fraser, all of the city and district of Montreal, merchant-copartners, doing business together there as such under the firm and name of Alex. Urquhart & Co., Insolvents.

I, the undersigned, William Rhind, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, No. 58, Saint François Xavier street, Montreal, on Tuesday, the twenty fifth day of July, at two o'clock in the afternoon, to take into consideration the offer in writing made by James K. Urquhart, for a composition with their creditors of seventeen and one half cents in the dollar, payable as follows : seven and one half cents in the dollar, in cash, five cents in the dollar by his note at 3 months, and five cents in the dollar by his note at 6 months, and proposal for discharge of said insolvents presented to and approved of at a meeting of creditors held on the fourth day of July, and also for the purpose of adopting such measures as may be necessary to give effect to said offer.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

Montreal, 6th July, 1876.

4010

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Plante et Dupont, marchands de chaussures, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 114, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, lundi, le trente-unième jour de juillet courant, à onze heures, a. m., afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. AUGER,
Syndic.

No. 114, Stadacona Chambers,
Rue Saint-Pierre, Basse-Ville.
Québec, 7 juillet 1876.

4021

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Duteau, marchand, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Banada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre sis en la ville de Saint-Jean, connu sous le numéro trois cent dix-sept; tenant pardevant à la rue Saint-Jacques, en profondeur à Charles James Jirwin Grant, d'un côté à la rue Allen, et de l'autre côté au lot numéro trois cent seize—avec maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

2. La moitié ouest d'un lot de terre situé au côté nord de la rue Saint-Jacques, en la dite ville de Saint-Jean, désigné sous le numéro trois cent seize, cette dite moitié contenant trente-six pieds, plus ou moins, de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française; tenant devant à la dite rue Saint-Jacques, en arrière à Charles Boivin ou ses représentants, du côté ouest au lot ci-haut décrit en premier lieu, et du côté est à la moitié est du dit lot numéro trois cent seize—avec un magasin y érigé.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de l'église catholique de Saint-Jean l'Evangeliste, MARDI, le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. A. AUGER,
Syndic.

Iberville, 7 juillet 1876.

[Première publication, 8 juillet 1876.]

4017

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Plante and Dupont, dealers in boots and shoes, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 114, Saint Peter street, Lower Town, Quebec, on Monday, the thirty first day of July instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. AUGER,
Assignee.

No. 114, Stadacona Chambers,
Saint Peter street, Lower Town.
Quebec, 27th July, 1876.

4022

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Duteau, merchant, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot of land situate in the town of Saint John's, known as number three hundred and seventeen; bounded in front by Saint James street, in rear by Charles James Jirwin Grant, on one side by Allen street, and on the other side by lot number three hundred and sixteen—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. The west half of a lot of land situate on the north side of Saint James street, in the said town of Saint John's, described as number three hundred and sixteen, said half measuring thirty six feet, more or less, in front by one hundred and forty four feet in depth, more or less, french measure; bounded in front by Saint James street aforesaid, in rear by Charles Boivin or his representatives, on the west side by lot hereinabove firstly described, and on the east side by the east half of the said lot number three hundred and sixteen—with a shop thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the catholic parish church of Saint-Jean l'Evangeliste, on TUESDAY, the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. A. AUGER,
Assignee.

Iberville, 7th July, 1876.

[First published, 8th July, 1876.]

4018

